



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA)
POUR LE RETABLISSEMENT DE
L'IGUANE DES PETITES ANTILLES

2018 - 2023



Comptes rendus des

Comités Techniques (COTEC) n°7

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles \(IPA\)](#)

[2018-2023](#)

<https://www.iguanes-antilles.org/> dont [espace réservé](#) (mot de passe : *delicatissima*)

Martinique

Jeudi 5 décembre 2024

Guadeloupe

Saint-Martin

Jeudi 12 décembre 2024

COTEC PNA IPA n°7 Martinique		COTEC PNA IPA n°7 Guadeloupe et St-Martin	
Date et heure : 5 décembre 2024 (8h30-15h30)		Date et heure : 12 décembre 2023 (8h-12h45)	
Lieu : présentiel (DEAL Martinique) et visioconférence (via <i>Teams</i>)		Lieu : présentiel (DEAL Guadeloupe) et visioconférence (via <i>Teams</i>)	
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°7 du PNA IPA pour la Martinique		Participants : cf. Annexe 2 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°7 du PNA IPA pour la Guadeloupe et St-Martin	
Documents joints spécifiques au COTEC Martinique : <ul style="list-style-type: none"> - Ordre du jour - Support de présentation en séance 		Documents joints spécifiques au COTEC Guadeloupe et St-Martin : <ul style="list-style-type: none"> - Ordre du jour - Support de présentation en séance 	
Documents joints communs aux deux COTEC : <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des COTEC n°6 du PNA IPA 			
Rédacteurs compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Ludvina RENIA (ONF) - Alexis GUILLEUX (ONF) - Nicolas PARANTHOËN (ONF) 		Rédacteurs compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Élise GEORGES (ONF) - Nicolas PARANTHOËN (ONF) 	
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion	
Projet de compte-rendu – v1	8 janvier 2025	DEAL Guadeloupe et Martinique	
Projet de compte-rendu – v2	21 janvier 2025	Participants aux COTEC	
Version finale – vF	5 février 2025	Réseau Iguane des petites Antilles	
Nombre de pages : 34 + annexes			

NB : tous les [documents soulignés en bleu](#) cités dans ce compte-rendu sont accessibles et téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. Introduction.....	8
2. Contexte d'évolution vers un 3 ^{ème} PNA.....	9
1. Passage en CNPN.....	9
2. Lancement d'un marché pour la rédaction d'un 3 ^e PNA IPA	9
3. Devenir de l'animation du PNA IPA.....	10
3. Bilan des avancées 2024 d'après la programmation prévue	11
4. Objectif I : Rétablir l'Iguane des petites Antilles dans un état favorable par des actions de conservation adaptées	12
1. Action I.1 : Réduire la pression exercée par l'iguane commun <i>Iguana iguana</i>	12
1. Projets CIALICOM et REMMICoM de régulation des iguanes invasifs en Martinique	12
a. Cellule Inter Acteurs de Lutte contre l'Iguane Commun en Martinique (CIALICOM).....	12
b. Régulation Multi-Modale de l'Iguane commun en Martinique (REMMICoM).....	13
2. Réseaux de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs en Martinique	13
a. Animation et renforcement du réseau de veille dans le nord et l'est de la Martinique	13
b. Première détection et capture d'un iguane commun sur l'îlet Chancel	14
3. Réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs à la Désirade.....	15
4. Contrôle de biosécurité cynophile sur le quai et la barge de marchandises de Jarry vers La Désirade.....	16
2. Action I.4 : Réduire la mortalité non-naturelle de l'espèce	18
1. Contrôle biosécurité des postes anti-réinfestation des rats aux îlets Chancel et La Grotte	18
2. Étude de faisabilité pour la dératisation complète des îlets de Petite Terre	19
3. Action I.5 : Conserver la diversité génétique et augmenter le nombre de populations.....	20
4. Action I.6 : Améliorer la conservation de l'habitat de l'espèce	21
1. Mise en enclos du cheptel ovin sur l'îlet Chancel.....	21
2. Protection et entretiens des sites de ponte de l'îlet Chancel.....	22
3. Projet de restauration écologique de la Pointe des Colibris à La Désirade	23
5. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des petites Antilles.....	25
1. Action II.1 : Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre	25
1. Communication médiatique	25
2. Sensibilisation sur le terrain.....	26
2. Action II.3 : Renforcer les partenariats à l'échelle internationale	28
6. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'iguanes des petites Antilles et de leurs habitats.....	29
1. Action III.1 : Poursuivre le suivi des populations d'IPA	29
1. Poursuivre le protocole de suivi par capture-marquage-recapture (CMR).....	29



a.	Mission CMR Chancel 2024	29
b.	Mission CMR Petite Terre 2024	30
c.	Mission CMR Désirade.....	31
2.	Suivi de la population de la Désirade par comptages répétés (CR)	32
3.	Déterminer les limites des populations du Nord Martinique : réseau d'observateurs.....	33
2.	Action III.4 : Comprendre les mécanismes d'interaction entre l'Iguane des petites Antilles et l'Iguane commun.....	34
7.	Informations diverses et clôture des comités techniques	34

Relevé global des avis des comités techniques n°7 Guadeloupe / St-Martin et Martinique du PNA IPA

Actions	Pilote(s)	Avis
Gouvernance et animation		
Gouvernance et animation	Antilles	
	DEAL 971 et 972	01. invitent les membres du COTEC à participer aux 7 ateliers de concertation prévus en 2025 dans le cadre du marché pour la rédaction d'un 3 ^e PNA IPA sur 10 ans. Elles pourront présenter le rapport d'évaluation aux CS(R)PN pour stimuler son appropriation par des profils scientifiques et techniques.
	DEAL 972	02. lance un marché transitoire pour une année d'animation du PNA IPA à partir d'avril 2025 pour éviter une rupture d'animation
	DEAL 972	03. lance un marché pluriannuel pour l'animation du 3e PNA IPA à partir d'avril 2026
Objectif I - Rétablir l'Iguane des petites Antilles dans un état favorable par des actions de conservation adaptées		
Action I.1 Réduire la pression exercée par l'iguane commun	Martinique	
	Cellule CIALICOM	04. poursuit la mise en œuvre du projet en 2025, incluant des actions (i) de lutte contre les iguanes invasifs sur tout le territoire, (ii) de formations à destination des collectivités et de privés, (iii) de sensibilisation, et (iv) de calibration d'un protocole pour évaluer l'objectif de lutte
	Aquasearch	05. poursuit la mise en œuvre du projet REMMICoM en 2025, incluant (i) le déploiement opérationnel des manchons anti-iguane sur les arbres, (ii) la régulation passive mobilisant des pièges à cliquettes, et (iii) la cartographie des sites prioritaires pour le tir à vue
	COTEC	06. propose la poursuite du réseau de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs dans le nord et l'est de la Martinique en sécurisant son financement au-delà de mars 2025
	COTEC	07. demande un retour sur les actions de veille qui seront menées en 2025 quant à l'éventuelle présence d'hybrides juvéniles sur l'îlet Chancel, lors de la mission CMR 2025, des contrôles biosécurité post-dératisation, ou via les pièges photos qui seront installés sur les sites de ponte
	Guadeloupe / Saint-Martin	
	COTEC	08. propose de maintenir le lancement de la ligne de signalement d'iguanes invasifs à La Désirade, en adaptant l'arbre d'appel en l'absence d'animation PNA
Fourrière de l'Alliance	09. poursuit la mise en œuvre du projet de contrôle de biosécurité cynophile sur le quai et la barge de marchandise du quai 9 en 2025 ; le COTEC propose d'étendre ce protocole à d'autres zones portuaires et demande une implication du GPMG au titre de sa prochaine stratégie EEE	
Action I.4 Réduire la mortalité non naturelle de l'espèce	Martinique	
	ONF	10. poursuit un contrôle de biosécurité trimestriel des postes anti-réinfestation des rats sur les îlets Chancel et de la Grotte, et déploie un réseau de pièges photo pour s'assurer de l'absence de rats
	Guadeloupe / Saint-Martin	
ONF-Titè (RN Petite Terre)	11. affinent le mode opératoire pour l'éradication du rat noir sur les îlets de Petite Terre, incluant un volet biosécurité, d'après les retours du CSRPN et les tests sur l'impact potentiel du Brodifacoum sur l'iguane (et d'autres espèces non ciblées dont le scinque)	
Action I.5 Conserver la diversité génétique et augmenter le nombre de populations	Antilles	
	Coordination PNA, UA, Ardops, N. DUPORGE (E.I.)	12. participent au projet Darwin Plus porté par Anguilla National Trust, incluant une étude génétique et sanitaire à partir de 200 échantillons provenant de toutes les populations d'IPA

Actions	Pilote(s)	Avis
Action I.6 Améliorer la conservation des habitats de l'espèce	Martinique	
	Association CECIPAC	13. présidée par J-P. BALLY, prévoit la réduction du cheptel ovin et l'installation de trois clôtures en 2025 pour contenir le pâturage ovin sur l'îlet Chancel. Elle propose d'ameublir les sites de ponte en amont de la période de reproduction à l'aide d'une pelle mécanique
	Animation PNA	14. organise la réfection des enclos autour des sites de ponte de l'îlet Chancel en partenariat avec le RSMA, incluant l'évacuation des anciennes clôtures, la pose de nouvelles, et l'installation de pièges photos (cf. avis 07).
	Guadeloupe / Saint-Martin	
	ONF	15. conduit le projet Mission Nature 2024 de restauration écologique de la Pointe des Colibris à La Désirade, incluant la recherche de financements complémentaires
	OFB et CDL	16. informent le réseau des avancées quant à la procédure ouverte pour dégradation de l'habitat d'un site de ponte IPA à La Désirade
DEAL	17. pilote le projet de création d'un APPB à La Désirade, avec l'appui des partenaires concernés, notamment pour protéger des sites de ponte d'IPA (cf. Angin, Warret Rodrigues et Guiougou, 2021)	
Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des petites Antilles		
Action II.1 Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre	Antilles	
	COTEC	18. propose la reconduction d'une campagne de communication médiatique avec les spots TV et radio début 2025 en Martinique ; il propose que la page Facebook et le site internet soient gérés et modernisés par le Carbet des sciences dans le contexte 2025 sur l'animation du PNA
	Martinique	
	Carbet des sciences	19. poursuit la coordination des animations pédagogiques et la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel dans le cadre du projet Fonds verts CIALICOM en 2025, incluant de nouveaux supports pédagogiques et la distribution d'une série de 10 vidéos thématiques
Action II.3 Renforcer les partenariats à l'échelle internationale	Antilles	
	COTEC	21. propose une participation du coordinateur interrégional PNA (i) aux réunions mensuelles du groupe de travail régional sur l'IPA (cf. avis n°12) et (ii) au colloque ISG 2025 en visioconférence, afin de maintenir la dynamique engagée auprès des partenaires des petites Antilles. Le soutien du CAR-SPAW sera sollicité pour la concrétisation du plan de conservation régional
	Guadeloupe / Saint-Martin	
Action III.1 Poursuivre le suivi des populations d'IPA	Ardops – CEFE	(COTEC 2023-n°25). réalisent une analyse bayésienne des données de CMR collectées aux petites Antilles afin d'estimer les tendances d'évolution interannuelle et publier un article scientifique d'après les résultats présentés dans Warret Rodrigues, Angin et Besnard, 2023.
	Martinique	
	SHF	22. pilote la mission CMR Chancel 2025 en sous-traitance avec J. PAUWELS et N. DUPORGE (E.I.) (financement PNA), d'après le protocole déployé entre 2012 et 2024 (sauf en 2022 et 2023), incluant la poursuite du volet expérimental pour tester les estimations obtenues par photo-identification
N. DUPORGE (E.I.)	23. poursuit le développement d'un réseau d'observateurs d'IPA dans le Nord Martinique, en lien avec le réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs (cf. avis n°06)	

Actions	Pilote(s)	Avis
	Guadeloupe / Saint-Martin	
	Titè & ONF (RN Petite Terre)	24. poursuivent la mise en œuvre du protocole CMR à Petite Terre fin avril 2025 (financement recherché), d'après le protocole déployé depuis 2015 (sauf en 2020)
	COTEC	25. réclame des mesures de conservation efficaces (cf. avis 15, 16, et 17) à La Désirade sur des financements à rechercher, avant d'envisager une reprise de la CMR à la Pointe des Colibris
	J. PAUWELS – ENIA - Titè	26. pilotent le suivi par comptages répétés à La Désirade en février 2025 (financement PNA) selon les transects validés en réunion d'experts, incluant une prospection à l'embouchure de la ravine du Nord pour photo-identifier les iguanes observés
Action III.3 Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce	Antilles	
	Ardops – ATE St-Barthélemy	(COTEC 2023-n°35). publie une étude qualitative sur les ressources alimentaires consommées par l'Iguane des petites Antilles sur l'ensemble de son aire de répartition.
Action III.4 Comprendre les mécanismes d'interaction entre l'IPA et l'IC	Antilles	
	CNRS-BOREA	27. poursuit les travaux de thèse sur l'écologie comportementale et la socio-écologie des iguanes, et organise une réunion destinée à en présenter les résultats au réseau de partenaires

1. Introduction

Martinique [05/12/2024] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

N. PARANTHOËN (animation PNA) accueille et remercie les participants pour leur présence aux comités techniques n°7 du [PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles](#) (PNA IPA).

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des **17 participants pour le COTEC Martinique** ; Annexe 2 – Liste des **24 participants pour le COTEC Guadeloupe et Saint-Martin**).

L'ordre du jour est rappelé (cf. pour le [COTEC Martinique](#) et le [COTEC Guadeloupe et St-Martin](#)).

Rappel de l'avis n°1 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Les COTEC (i) proposent le maintien des prochains COTEC dans un format hybride (présentiel et visioconférence), en favorisant la participation des partenaires en présentiel (localisation géographique centrée et temps de convivialité), et (ii) encouragent la tenue de réunions d'experts sur des sujets spécifiques pour éclairer les avis des COTEC et décisions du COPIL ».

Le schéma de gouvernance est rappelé (cf. diapo n°5). Les deux COTEC, l'un pour la Martinique, l'autre pour la Guadeloupe et St-Martin, ont pour objectif de présenter un bilan des actions réalisées sur l'année en cours – d'après les avis des derniers COTEC validés par le Comité de pilotage (COPIL) – et de proposer les actions à poursuivre, à démarrer ou à arrêter sur l'année à venir. Les propositions des COTEC et décisions du COPIL peuvent être éclairés par des recommandations d'experts sollicitées auprès de l'animation du PNA pour des sujets spécifiques. **Deux réunions d'experts ont été organisées en 2024^{1,2}**. Les propositions des COTEC seront ensuite compilées, budgétisées et priorisées au sein d'un programme d'actions 2025 qui sera soumis au COPIL pour validation et mise en œuvre.

L'organisation du PNA autour de 3 objectifs déclinés en 13 actions est rappelée (cf. diapo n°6). Le PNA a officiellement pris fin en 2023, année de son évaluation finale³, mais ses actions resteront déployées jusqu'à l'écriture et la validation d'un nouveau PNA (cf. page suivante).

La stratégie 2024-2026 de financement des actions du PNA IPA et les conventions de financement s'appliquant en 2024 sont présentées (cf. détails en diapos n°7 et 8). Les dossiers de demande d'aide au FEDER en Guadeloupe et à la CTM en Martinique n'ont pas été obtenus à date des COTEC, malgré leur dépôt respectif le 4 mars 2024 et le 2 octobre 2023, privant la réalisation de certaines actions en 2024 (80 k€ prévus en 2024 sur chaque dossier). La situation a en partie été compensée par des subventions DEAL et du ministère (MIG Biodiversité) pour l'animation PNA et l'ONF sur chaque territoire, le projet « Mission Nature 2024 » porté par l'ONF Guadeloupe (cf. p.23), et les financements Fonds vert pour la Fourrière de l'Alliance en Guadeloupe (cf. p.16) et la cellule CIALICOM en Martinique (cf. p.12).

Le COTEC Martinique ajoute que le temps agents consacré par le PNRM et les services techniques communaux à la régulation des iguanes invasifs serait à estimer et valoriser dans les bilans financiers.

¹ [Compte-rendu de la réunion d'experts : capture d'un Iguane commun sur l'îlet Chancel, suites à donner](#)

² [Compte-rendu de la réunion d'experts : protocole de suivi démographique par comptages répétés à La Désirade](#)

³ [LETHIER, 2023. Évaluation du Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles, Iguana delicatissima - 2018-2023](#)

2. Contexte d'évolution vers un 3^{ème} PNA

Martinique [05/12/2024] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

1. Passage en CNPN

Rappel de l'avis n°2 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Les DEAL invitent les membres du COTEC à lire le rapport d'évaluation finale du PNA IPA 2018-2023, et à participer à la réunion de restitution le 30 janvier 2024, avant d'envisager l'écriture d'un nouveau PNA sur une durée de 10 ans ».

J. GRESSER et D. CHARLES (DEAL Martinique et Guadeloupe) rappellent que l'évaluation externe du PNA IPA 2018-2023 réalisée par Hervé LETHIER (EMC²I) a fait l'objet d'un rapport publié en décembre 2023³, d'une réunion de restitution le 30 janvier, et d'un **passage en Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)** le 22 novembre. **L'avis rendu⁴ valide le besoin d'une continuité, et donc le lancement d'un 3^{ème} PNA, sur une durée de 10 ans.** Il partage l'analyse et les recommandations émises dans le rapport d'évaluation, et souligne en particulier les points suivants :

- Prendre la tête des initiatives régionales en faveur de l'espèce et pousser à la mise à jour du plan de conservation international ;
- Porter une priorité d'intervention sur les sites encore préservés des iguanes invasifs (Désirade, Petite Terre, Dominique, Chancel), avec le renforcement d'appuis politiques et scientifiques, une mutualisation avec les gestionnaires d'aires protégées, et leur agrandissement ;
- Appliquer un volet biosécurité aux échelles inter-îles et inter-îlets ;
- Présenter le rapport aux CS(R)PN pour stimuler une plus large appropriation, considérant la nécessité de renforcer la mobilisation de profils scientifiques et techniques ;
- Porter une démarche originale auprès des décideurs (État, collectivités et agences associées, dont acteurs du tourisme) pour faire de cette espèce un nouveau totem ;
- Stabiliser dans le temps les personnels d'animation par le choix d'une structure animatrice apportant de la souplesse administrative et financière, un cadre de gestion stable, une reconnaissance de ses capacités à gérer, rassembler, mettre en œuvre et rendre compte, une aptitude et volonté à mobiliser des fonds notamment européens de type LIFE+ pour doter le PNA de moyens à la hauteur des ambitions et de l'urgence à agir ;
- Équilibrer les efforts consacrés aux PNA tortues marines et IPA en cas d'animation conjointe, ce que le CNPN propose de dissocier après un travail d'évaluation des coûts/bénéfices.

2. Lancement d'un marché pour la rédaction d'un 3^e PNA IPA

J. GRESSER (DEAL Martinique) indique que ce retour du CNPN valide le lancement d'un marché pour rédiger un 3^e PNA⁵. Le marché prévoit la tenue de **7 ateliers de concertation sur les trois îles**, et **4 axes de travail** : **(i)** gouvernance et communication, **(ii)** préservation des populations réservoirs d'IPA (incluant la veille et la lutte contre les iguanes invasifs), **(iii)** gestion des iguanes invasifs hors réservoirs d'IPA, et **(iv)** conservation de la diversité génétique et création de nouveaux réservoirs d'IPA. Les fiches actions seront attendues par territoire d'intervention. Le délai de rédaction est prévu sur **13 mois**, incluant le passage en validation du CNPN.

⁴ [Avis de la commission ECB du CNPN sur l'évaluation du PNA IPA 2018-2023](#) publié le 12 décembre 2024

⁵ Marché lancé le 18 décembre, dont les pièces sont disponibles sur <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-de-la-deal-pour-l-elaboration-du-a2376.html>. Fin des candidatures le 27 janvier.

3. Devenir de l'animation du PNA IPA

J. GRESSER et M. LAURENT (DEAL Martinique et Guadeloupe) rappellent que le marché d'animation des PNA attribué à l'ONF court jusqu'en avril 2026. Toutefois, face à des contraintes internes qui ne lui permettent pas de prolonger le contrat du coordinateur interrégional et des deux animateurs territoriaux au-delà de 3 ans, l'ONF a notifié aux DEAL son retrait pour la dernière année du marché, qui prendra donc fin en avril 2025. En réaction, la DEAL Martinique a lancé un **premier marché pour un an d'animation du PNA IPA sur les 3 territoires**. Ce marché permettra d'éviter une rupture d'animation du PNA à partir d'avril 2025, dans un contexte de rédaction du nouveau plan. La DEAL projette ensuite de lancer un **second marché pour une animation pluriannuelle du PNA à partir de février 2026, au moins pour 4 ans**, incluant à nouveau un portage budgétaire par la structure animatrice. Dans le contexte national actuel, le **budget pour l'animation des PNA pourrait être revu à la baisse, et le maintien d'une animation conjointe des deux PNA tortues marines et IPA est mis en cause (cf. avis CNPN)**. Les DEAL demandent aux COTEC leurs attentes quant à l'animation du PNA en 2025.

Martinique [05/12/2024]

B. ANGIN (Ardops environnement) constate que les difficultés énoncées par l'ONF étaient également celles de l'ONCFS sur le PNA 2011-2015, et qu'elles étaient connues dès le départ. Ce recul sera important pour trouver une structure animatrice plus adaptée au 3^e PNA. S'agissant du marché transitoire d'une année, il estime qu'il n'a d'intérêt que s'il permet la continuité de l'actuelle équipe d'animation, afin de ne pas perdre la dynamique en cours aux niveaux local et international. Sinon, il estime que ce marché transitoire et la dépense associée n'en valent pas la peine.

F. RATEAU (OFB) rejoint ces avis, et ajoute que le prochain marché d'animation pourrait être traduit pour s'ouvrir à une ONG internationale. En revanche, il s'étonne de l'avis du CNPN concernant la dissociation dans l'animation des deux PNA tortues marines et IPA : il estime que ce choix conduirait à réduire encore les actions déployées sur le PNA IPA, et le cloisonnement des personnels dans leur mission n'est jamais souhaitable.

M. BRASSY (Carbet des sciences) nuance cet avis et estime qu'une animation dissociée des deux PNA pourrait justement être testée sur le marché transitoire.

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

C. BAUDRAN (ONF) informe qu'il anime 3 PNA dans l'hexagone. Le déséquilibre du temps passé à l'animation de chaque plan n'est pas souligné comme un problème dans les discussions avec le ministère, qui permet cette fongibilité. La coanimation des deux PNA tortues et iguane permet des synergies qui risquent d'être perdues si leur animation est dissociée. Le CNPN s'est peut-être prononcé en observant uniquement l'intérêt du PNA IPA, mais la situation doit être considérée plus globalement.

M. LAURENT (DEAL 971) rappelle que la coanimation des deux PNA avait été montée en 2017 pour mieux répondre aux besoins identifiés dès lors, à savoir une coordination interrégionale de manière à renforcer le lien entre les territoires, une animation territoriale des réseaux d'acteurs, et une ingénierie financière pour laquelle l'ONF a montré des limites. Cette proposition du CNPN pour dissocier l'animation des deux plans va donc être réfléchie.

J. CHALIFOUR (AGRNSM) estime que la mutualisation des moyens d'animation bénéficie aux 2 PNA.

J. GRESSER (DEAL 972) rappelle que l'évaluation a montré que le temps d'animation normalement consacré au PNA IPA n'est pas atteint, et que les objectifs sont partiellement atteints, d'où cette

proposition du CNPN. La dissociation de l'animation des deux plans doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, en considérant aussi la publication d'un PNA scinques et couresses pour la Guadeloupe en 2025.

M. BREUIL estime qu'il y a une différence fondamentale entre les deux PNA. La bibliographie est très riche sur les tortues marines alors que les publications sont rares sur l'IPA. Or il est difficile de faire un PNA sur une espèce mal connue. Le 3^e PNA IPA devrait reconsidérer de manière sérieuse la production scientifique via des publications scientifiques plutôt que des rapports techniques.

3. Bilan des avancées 2024 d'après la programmation prévue

11

Martinique [05/12/2024] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle que la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNA n'a pas été jugée prioritaire pour 2024 par le dernier COFIL. Il a été proposé d'attendre l'écriture du nouveau PNA, avec la définition d'**indicateurs de type pression-état-réponse**, pour éditer un nouveau tableau de bord. Un bilan 2024 a toutefois été envoyé aux partenaires en amont des COTEC pour **dresser l'avancement des actions en 2024 d'après la programmation qui avait été prévue et validée en COFIL** :

- [COTEC n°7 du PNA-IPA pour la Guadeloupe - bilan des avancées 2024](#) ;
- [COTEC n°7 du PNA-IPA pour la Martinique - bilan des avancées 2024](#).

Ces bilans n'appellent pas de commentaires en séance.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [animation] :

01. Les DEAL invitent les membres du COTEC à participer aux 7 ateliers de concertation prévus en 2025 dans le cadre du marché pour la rédaction d'un 3^e PNA IPA sur 10 ans. Elles pourront présenter le rapport d'évaluation aux CS(R)PN pour stimuler son appropriation par des profils scientifiques et techniques.

02. La DEAL Martinique lance un marché transitoire pour une année d'animation du PNA IPA à partir d'avril 2025 pour éviter une rupture d'animation.

03. La DEAL Martinique lance un marché pluriannuel pour l'animation du 3^e PNA IPA à partir d'avril 2026.

4. Objectif I : Rétablir l'Iguane des petites Antilles dans un état favorable par des actions de conservation adaptées

Priorité
1

1. Action I.1 : Réduire la pression exercée par l'iguane commun *Iguana Iguana*

Bref rappel de l'action :

- a) Finaliser le plan de lutte contre l'iguane commun (PLIC)
- b) Créer des réseaux de veille pour la détection précoce d'iguane commun
- c) Mettre en place des formations afin d'augmenter la taille des réseaux de veille
- d) Effectuer les demandes d'autorisation dans le respect de la législation en vigueur
- e) Mettre en œuvre des actions de capture sur les zones prioritaires
- f) Évaluer l'impact des mesures mises en place via des comptages démographiques

12

Martinique [05/12/2024]

1. Projets CIALICOM et REMMICoM de régulation des iguanes invasifs en Martinique

Rappel de l'avis n°3 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « La DEAL Martinique poursuit ou délègue (selon financements) l'animation du PLIC en 2024, incluant des actions : (i) de conservation (formations, dotations en matériel pour les 3 dernières communes, sessions de régulation, intervention d'une équipe cynophile), (ii) d'amélioration de connaissance (ReMMICoM, analyse génétique des hybrides, étude démographique pour définir un objectif de lutte), et (iii) de sensibilisation (nouveau marché de 40 jours d'animation). Elle porte une réflexion pour (iv) mettre à jour l'arrêté de 2019 incluant le protocole OFB de tir sans capture préalable. Sous réserve de fonds, elle envisage (v) la création d'une brigade « Iguane commun » de 4 agents pour la Martinique (lutte massive ciblée en zone PLIC ; intervention sur signalement en zone PNA). »

a. Cellule Inter Acteurs de Lutte contre l'Iguane Commun en Martinique (CIALICOM)

N. DUPORGE (E.I) et F. SEGUIN-CADICHE (Traitement plus) présentent le projet CIALICOM (cf. diapos 31 à 34). Ce projet financé pour 3 ans sur Fonds verts a démarré en novembre, avec l'objectif de renforcer les actions de lutte contre les iguanes invasifs sur la zone PNA, et maintenir l'effort de lutte en zone PLIC. Il est porté par un consortium de **4 partenaires** (N. DUPORGE, Traitement Plus, Carbet des sciences et ENIA), et s'articule autour de 4 volets : **(i)** actions de lutte sur l'ensemble du territoire avec une priorité en zone PNA, **(ii)** animation de formations pour les collectivités et les privés, **(iii)** médiation et sensibilisation, et **(iv)** définition d'un protocole de mesure de l'efficacité de la lutte. **Deux agents dédiés au projet ont été recrutés** par Traitement Plus et formés à la régulation. Une caméra thermique a été acquise pour faciliter la détection en cas de végétation dense. **21 interventions** ont déjà été réalisées, incluant des sessions de capture en journée et en soirée sur **8 communes** (3 en zone PLIC avec 110 iguanes capturés ; 5 en zone PNA avec 2 iguanes capturés au François).

Pour 2025, les agents CIALICOM seront **formés au tir à vue** pour optimiser leur efficacité sur les iguanes hors d'atteinte. Leur activité fera l'objet d'une planification mensuelle partagée avec les partenaires pour mieux coordonner les interventions avec la brigade d'Intervention Espèces Exotiques Envahissantes (BI3E) du PNRM par exemple. Les agents interviendront en astreinte du réseau de veille le weekend. Un rapport d'avancement sera présenté tous les 4 mois à la DEAL et chaque année au grand public.

b. Régulation Multi-Modale de l'Iguane commun en Martinique (REMMICoM)

N. DUPORGE (Aquasearch) présente l'avancement du projet REMMICoM (cf. [diapos 35 à 43](#)). Ce projet démarré en 2022 sur financement du MTE dans le cadre de l'AMI « opérations coup de poing » se poursuit jusqu'en 2025. Il s'est déployé autour de 2 axes en 2023 et 2024, pour **(i)** optimiser l'accès aux iguanes en les empêchant de remonter dans les arbres grâce à des manchons, et **(ii)** collecter les juvéniles avant leur dispersion du nid. Depuis 2024, le projet inclut un nouvel axe pour **(iii)** développer le tir à vue sécurisé selon le protocole OFB⁶ et dans le cadre du nouvel arrêté⁷. **En 2024, 112 iguanes ont été capturés sur des sites avec manchons**, dont 27 au pied d'arbres équipés. Ce dispositif a permis d'améliorer nettement le taux de capture. La brume de sable, fréquente entre mars et juin, pourrait réduire la détectabilité et la capture des iguanes. Une fiche technique destinée aux opérateurs de terrain est en cours de finalisation pour guider l'installation de manchons sur les arbres. Par ailleurs, **13 agents ont été formés au tir à vue sécurisé** le 24 avril, et une fiche réflexe a été éditée en support de l'arrêté. Les zones pertinentes au déploiement de ce protocole ont fait l'objet d'une cartographie. **Pour 2025**, avec l'appui d'un stagiaire financé par l'ONF, **(i)** le déploiement opérationnel des manchons se poursuivra en partenariat avec CIALICOM, et une réunion d'information sera organisée sur chaque EPCI pour présenter le dispositif ; **(ii)** la régulation passive mobilisant des pièges à cliquettes sera réalisée sur des secteurs à forte densité et au zoo du Carbet ; **(iii)** enfin, les sites prioritaires pour le tir à vue continueront d'être cartographiés pour mise à disposition de la brigade I3E et des collectivités, en vue de planifier des sessions de tir. Des sessions d'entraînement et une nouvelle formation seront également organisés en partenariat avec le service départemental de l'OFB.

J. GRESSER (DEAL 972) ajoute que 3 agents ONF et plusieurs agents du PNRM et de sa BI3E seront formés au tir à vue dans le cadre du **nouvel arrêté**⁷, qui inclut également de nouvelles techniques de piégeages (pièges à cliquettes). Cet arrêté est en vigueur **jusqu'au 30 juillet 2029**.

2. Réseaux de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs en Martinique

a. Animation et renforcement du réseau de veille dans le nord et l'est de la Martinique

Rappel de l'avis n°4 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'animation PNA reconduit la prestation pour la coordination et l'animation du réseau de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs en Martinique, incluant : (i) la gestion des signalements et la coordination des interventions (possiblement soutenues par une brigade « iguane commun », cf. avis n° 3), (ii) la formation et la dotation en matériel de nouveaux membres, et (iii) la sensibilisation des décideurs de la zone PNA ».

N. DUPORGE (E.I) présente le bilan 2024 de l'animation du réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs sur la zone du PNA (cf. [diapos 45 à 48](#)). **3 formations** ont été dispensées en binôme avec celles du PLIC, en mars, juin et décembre, au bénéfice de **9 nouveaux membres** dont **8 agents de la fédération de chasse**. **37 structures** sont aujourd'hui impliquées dans le réseau, sur 14 communes, et rassemblent **90 membres** qui sont habilités par le nouvel arrêté⁷. Ces membres font partie d'un groupe WhatsApp, qui représente le principal outil de fonctionnement du réseau. **147 appels** ont été reçus (soit +43% par rapport à la période précédente), dont **76 portent effectivement sur la zone PNA et 71 sur la zone PLIC**. Pour les signalements en zone PLIC, les appelants sont dirigés vers le service compétent. Cependant, en raison de l'indisponibilité de certains services, notamment le weekend, les

⁶ [OFB, 2023. Protocole de tir sans capture préalable de l'iguane commun \(Iguana iguana\)](#)

⁷ [Arrêté préfectoral n°R02-2024-07-30-00008 du 30 juillet 2024 portant organisation de la capture et de la destruction des spécimens d'iguanes invasifs](#)

appelants insistent jusqu'à rappeler la ligne pour la zone PNA, disponible 7j/7 et 24h/24. En 2024, **30 demi-journées d'interventions** ont été réalisées par **17 membres** (sur les 90 habilités). **20 individus** ont été **capturés sur 61 signalés, dont 3 actions de tir à vue sur 6 individus**. Certains iguanes ont été capturés directement par les particuliers et ne sont donc pas bancarisés. En parallèle, **24 IPA** ont été signalés en zone PNA, dont des juvéniles sur l'îlet Chancel (cf. p.33).

Pour 2025, elle propose à court terme **(i)** de poursuivre le recrutement et la formation de nouveaux membres sur les communes en manque d'intervenants (ex : Basse-Pointe), **(ii)** de maintenir la communication vers le grand public dont une campagne médiatique sur le numéro unique et l'importance des signalements immédiats courant janvier (amont de la période de reproduction), et **(iii)** de maintenir la sensibilisation des services de secours (dont le SDIS de St-Pierre). À long terme, elle questionne la pertinence de maintenir cet outil considérant la gestion globale du risque sur toute la Martinique, et l'installation de noyaux de populations à Trinité et au François, qui vont bénéficier des interventions de la cellule CIALICOM et de la brigade BISE du PNRM.

F. RATEAU (OFB) estime que le réseau de veille est à maintenir sur le long terme. Il ne s'agit pas du meilleur outil pour intervenir, mais c'est un bon outil pour le signalement. Il insiste sur l'importance des campagnes de communication à réaliser en amont ou durant les périodes de reproduction.

Liam VILLENEUVE (CTM) demande si des IPA ont déjà été signalés en zone PLIC.

N. DUPORGE (E.I) répond que ce n'est jamais arrivé. Un individu douteux signalé et capturé à Redoute a finalement été identifié comme un hybride de première génération.

N. PARANTHOËN (animation PNA) ajoute que la prestation en cours prendra fin au 31 mars 2025. Il s'agit de sécuriser le financement de cette action rapidement pour assurer sa continuité au-delà de cette échéance.

b. Première détection et capture d'un iguane commun sur l'îlet Chancel

A. GUILLEUX (animation PNA) partage le contexte de capture du premier iguane commun sur l'îlet Chancel et les suites à donner (cf. diapos 49 à 61). Lors de la mission CMR pour le suivi de l'IPA qui s'est tenue du 25 au 29 mars après 2 années d'arrêt (cf. p.29), un iguane commun a été signalé par un intervenant le **26 mars**. Il s'agissait d'un **mâle adulte** (120 cm ; 1,4 kg) situé à l'extrémité ouest de l'îlet, dans la **zone la plus proche du continent** (en face de la Pointe L'écurie). L'animal étant hors d'atteinte avec la canne de capture, et l'arbre inadapté pour y grimper, un agent de l'OFB formé au tir à vue a été sollicité et s'est rendu disponible dans les 2 heures, pendant que les intervenants sur place gardaient l'animal en vue. L'animal a pu être abattu et récupéré. La date de son arrivée sur l'îlet Chancel demeure inconnue (un iguane commun avait été signalé en avril 2022, sans confirmation après plusieurs heures de prospection infructueuse), de même que son moyen d'introduction (nage facilitée par l'installation d'un filet anti-sargasse ? introduction par un tiers ?). Une incertitude existe également quant à sa possible reproduction avec des femelles IPA (aucun juvénile hybride n'a été observé lors de la CMR 2024, bien que la détectabilité des juvéniles soit faible sur l'îlet Chancel). Une **réunion d'experts** a été organisée le 18 avril pour proposer des pistes et définir les suites à donner (cf. compte-rendu pour détails¹). Parmi les pistes retenues, un **groupe WhatsApp « les Yeux de l'îlet Chancel »** a été créé pour renforcer la veille des opérateurs touristiques (cf. p.26), et les agents ONF assurant de contrôle biosécurité post-dératisation tous les 3 mois prêtent également une attention particulière aux iguanes. **Pour 2025**, la clôture des sites de ponte et l'installation de pièges photos est prévue en février pour vérifier si des juvéniles hybrides émergent ; le budget pour la CMR 2025 ne permettra pas d'allonger sa durée et donc la veille sur l'îlet, mais un budget peut être prévu en conséquence pour 2026. Enfin,

une réunion d'experts suivie d'un colloque avec les partenaires des petites Antilles sur le sujet de la translocation sont à inclure dans le 3^e PNA pour 2026.

M. BRASSY (Carbet des sciences) & N. DUPORGE (E.I) annoncent qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un budget supplémentaire pour la sensibilisation du réseau d'observateurs de l'îlet Chancel, cette action pouvant être intégrée au budget du Fonds vert CIALICOM.

N. DUPORGE (E.I) estime que cet évènement représente finalement une chance pour se poser les bonnes questions quant à la conservation de cette population, et plus généralement de l'espèce à long terme. Il a montré que l'îlet Chancel était perméable à l'introduction d'iguanes invasifs. Elle ajoute que la veille assurée lors d'une mission CMR annuelle de 5 jours est insuffisante pour gérer ce risque permanent d'introduction.

F. RATEAU (OFB) rejoint cet avis et ajoute que même en l'absence du filet anti-sargasse qui a peut-être facilité l'introduction de cet individu, l'îlet est tout à fait à portée de nage pour cette espèce.

B. ANGIN (Ardops environnement) ajoute que la formation des intervenants à la prochaine CMR va devoir être intensifiée sur la reconnaissance des hybrides, en particulier chez les juvéniles. Il se félicite que l'organisation d'un colloque international aux Antilles françaises devienne une priorité alors que cela n'a pas été considéré comme tel par les DEAL sur le PNA en cours, bien que cette action y figure.

3. Réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs à la Désirade

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°6 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « *L'animation PNA structure l'animation d'un réseau de veille des iguanes invasifs à La Désirade : (i) validation d'un scénario et d'un arbre d'appels avec les partenaires impliqués (Titè, services municipaux ? Fourrière de l'Alliance ? ARB-IG ?) pour souscrire une ligne unique de signalement, (ii) création d'un groupe WhatsApp avec les intervenants déjà formés et motivés, (iii) mise à jour des procédures d'intervention via de nouvelles fiches réflexe, (iv) dotation en matériel des membres intervenants, et (v) lancement du réseau de veille via une campagne de communication, d'après la [stratégie validée en 2022](#) ».*

N. PARANTHOËN (animation PNA) présente les avancées 2024 pour la structuration d'un réseau de veille à La Désirade (cf. [diapos 15 à 19](#)). Une réunion s'est tenue le 2 juillet avec les partenaires impliqués pour valider un scénario et un arbre d'appel. Un bon de commande a été engagé auprès de la **société TAO** en octobre pour souscrire une ligne. Le **scénario d'appel** a été soumis pour une phase test en décembre : « *Bonjour et bienvenue sur la ligne de signalement des iguanes pour les îles de la Désirade et Petite Terre. Pour signaler un Iguane commun, à la queue rayée, sur l'île de la Désirade ou à Petite-Terre, tapez 1 ; pour signaler un iguane des petites Antilles en détresse sur l'île de la Désirade, tapez 2. Pour tout autre secteur en Guadeloupe, le réseau de veille n'est malheureusement pas en mesure de répondre à votre demande. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre municipalité pour davantage d'informations. Au revoir.* ». L'**arbre d'appels** a également été envoyé en phase test (cf. [diapo 18](#)). Du lundi au vendredi, les appels sont dirigés vers les numéros de l'équipe d'animation PNA en première et deuxième lignes, puis à Titè en troisième ligne, et à la mairie (matinée) ou la fourrière (après-midi) en quatrième ligne. Le weekend, les appels seraient dirigés vers le numéro d'astreinte de la fourrière en première ligne, puis au coordinateur interrégional du PNA en deuxième ligne.

Pour 2025, dans le contexte actuel concernant l'animation PNA (cf. p.10), il demande au COTEC de définir le niveau de priorité pour cette action, et s'il serait plus judicieux de mettre cette ligne en pause.

D. CHARLES (DEAL 971) rejoint cette proposition et propose d'intégrer sa ligne professionnelle dans l'arbre d'appel. Le schéma d'appel sera déjà prêt pour la suite.

J. PAUWELS (E.I.) propose de maintenir cette action, car la détection d'iguanes invasifs à la Désirade est prioritaire. Il s'agit de trouver une alternative à l'arbre d'appel en l'absence d'animation PNA.

M. SOUSSAINTJEAN (Fourrière de l'Alliance) maintient son intérêt pour participer à la chaîne d'appel pour le signalement, mais demande que les éléments de réponse et de langage lui soient précisés.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) estime que cette action doit être maintenue si des financements ont été engagés. Il s'agit également d'agir au niveau des foyers d'introduction à Jarry ou Marie-Galante.

C. HERMANT (ARB-IG) estime que cette action doit être maintenue : l'outil est justement conçu pour s'adapter au turn-over des équipes, et son coût est peu onéreux (1 236 € d'abonnement annuel). Elle demande si les services techniques de La Désirade pourrait être identifiés en « primo-appelés ».

N. DUPORGE (Aquasearch) rejoint les avis exprimés pour maintenir cette action peu onéreuse et profiter de la flexibilité de cet outil, et confirme le besoin d'ancrage territorial pour ce réseau.

S. LE LOC'H (ONF-RNN) ajoute que Titè s'investira compte tenu de son implantation locale. Elle avait lancé ce réseau en 2018 grâce à une chargée de mission dédiée. Le nombre d'appels devrait rester raisonnable sachant qu'il n'y a pas eu de signalement en 2023 malgré la sensibilisation des Désiradiens. Enfin, elle estime que les services techniques ne peuvent pas être identifiés en « primo-appelés ».

4. Contrôle de biosécurité cynophile sur le quai et la barge de marchandises de Jarry vers La Désirade

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°7 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Le COTEC soutient la poursuite des activités du Domaine canin pour mener (i) des actions de neutralisation des spécimens d'iguanes invasifs (œufs, juvéniles et adultes) sur les zones prioritaires identifiées dans le PNA, et (ii) des contrôles de biosécurité cynophile sur les voies d'entrée maritime à La Désirade et Petite Terre ».

N. BELLOISEAUX & M. SOUSSAINTJEAN (Fourrière de l'Alliance) présentent le projet de contrôle de biosécurité cynophile de la barge de marchandises vers La Désirade depuis le port de Jarry (cf. [diapos 20 à 32](#)). Ce projet financé pour 3 ans sur Fonds verts a démarré en mai. **290 heures d'interventions** ont été menées jusqu'en octobre sur le quai et la barge de marchandises par une équipe cynophile, à raison de deux matinées par semaine. Un gros spécimen *Iguana rhinolophus* a été détecté et capturé le 16 juillet par le personnel de la barge CaribDésir, qui est par ailleurs sensibilisé à la problématique lors des contrôles. Au total, **3 adultes ont été capturés**, et **43 œufs ont été détruits** lors de 3 découvertes dans le sable prévu pour le transport par la barge. En parallèle de la biosécurité, la Fourrière prospecte la zone autour du quai 9 deux fois par semaine pour entraîner et maintenir la capacité de détection des chiens. La prise de conscience sur l'impact des EEE permet d'impliquer d'autres acteurs publics ou privés qui ont délivré à la Fourrière une autorisation d'intervention sur leur terrain. Les communes de Baie-Mahault et du Gosier prennent aussi part à cette lutte. Enfin, des pistes de valorisation à des fins alimentaires, de tannage ou de tourisme sont envisagées.

Pour 2025, il s'agit de poursuivre les contrôles. Une campagne d'information à St-François, et de façon plus générale à destination des collectivités et des donneurs d'ordre, est proposée au COTEC.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande si la gestion des EEE fait partie des conventions signées entre la Fourrière et les communes pour l'errance et la divagation animale. Il demande également si la viabilité des œufs est mise en échec lors du chargement du sable sur la barge. S'agissant de la valorisation des sous-produits animaux, il rappelle la réponse qui avait été faite par la DAAF en 2020⁸.

M. SOUSSAINTJEAN (Fourrière) répond que les interventions sur le racoon et l'Iguane commun sont en effet prévues dans les conventions avec les villes de Baie-Mahault et du Gosier. S'agissant des œufs, il est déjà arrivé que des juvéniles s'échappent du godet au moment du chargement. Il ajoute que des échantillons des individus capturés ont été conservés pour analyse génétique.

M. BREUIL s'interroge sur l'origine de *I. rhinolophus* capturé, qui n'avait encore jamais été vu en Guadeloupe. Cet individu n'a pas encore été génotypé. Un travail sur l'hybridation entre toutes ces espèces est en cours à St-Martin, qui est un carrefour des différentes lignées, et d'où cet individu pourrait provenir. Il alerte sur la fécondité de cette espèce, qui est supérieure à celle de *I. iguana*.

C. HERMANT (ARB-IG) rejoint la nécessité d'analyses génétiques sur les individus capturés afin de déterminer leur origine et mieux comprendre la phylogénie.

Les membres du COTEC remercient la Fourrière et la DEAL pour le financement via le Fonds vert de cette action, dont ils encouragent la continuité et l'extension à d'autres zones portuaires pour que la biosécurité devienne un enjeu à la fois territorial et interrégional. Ils rappellent que le GPMG est en cours d'élaboration de sa stratégie EEE, et que son rôle est attendu à ce titre.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action I.1] :

04. La cellule CIALICOM poursuit la mise en œuvre du projet en 2025, incluant des actions **(i)** de lutte contre les iguanes invasifs sur tout le territoire, **(ii)** de formations à destination des collectivités et de privés, **(iii)** de sensibilisation, et **(iv)** de calibration d'un protocole pour évaluer l'objectif de lutte.

05. Aquasearch poursuit la mise en œuvre du projet REMMICOm en 2025, incluant **(i)** le déploiement opérationnel des manchons anti-iguane sur les arbres, **(ii)** la régulation passive mobilisant des pièges à cliquettes, et **(iii)** la cartographie des sites prioritaires pour le tir à vue.

06. Le COTEC propose la poursuite du réseau de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs dans le nord et l'est de la Martinique en sécurisant son financement au-delà de mars 2025.

07. Le COTEC demande un retour sur les actions de veille qui seront menées en 2025 quant à l'éventuelle présence d'hybrides juvéniles sur l'îlet Chancel, lors de la mission CMR 2025, des contrôles biosécurité post-dératisation, ou via les pièges photos qui seront installés sur les sites de ponte.

08. Le COTEC propose de maintenir le lancement de la ligne de signalement d'iguanes invasifs à La Désirade, en adaptant l'arbre d'appel en l'absence d'animation PNA.

09. La Fourrière de l'Alliance poursuit la mise en œuvre du projet de contrôle de biosécurité cynophile sur le quai et la barge de marchandise du quai 9 en 2025 ; le **COTEC** propose d'étendre ce protocole à d'autres zones portuaires et demande une implication du GPMG au titre de sa prochaine stratégie EEE.

⁸ Cf. pages 18 et 19 du [compte-rendu des COTEC n°3 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles](#)

2. Action I.4 : Réduire la mortalité non-naturelle de l'espèce

Priorité
2

Bref rappel de l'action :

- a) Campagne de piégeage sur sites de ponte (mangoustes, rats, chats, poules)
- b) Campagne de capture en dehors des sites de ponte en fonction des données disponibles et du secteur
- c) Limiter la mortalité liée à l'homme : mortalité routière et protection des jardins à La Désirade

Martinique [05/12/2023]

1. Contrôle biosécurité des postes anti-réinfestation des rats aux îlets Chancel et La Grotte

Rappel de l'avis n°11 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'ONF poursuit le contrôle de biosécurité bimensuel des postes anti-réinfestation des rats sur les îlets Chancel et de la Grotte, et déploie un réseau de pièges photo pour s'assurer de l'absence de rats. Le protocole biosécurité pourra être adapté en 2025 selon les résultats et le retour d'expérience de Petite Terre ».

L. RENIA (animation PNA) présente le bilan 2024 du contrôle biosécurité des postes anti-réinfestation de rats aux îlets Chancel et La Grotte (cf. diapos 63 à 65). Trois contrôles mobilisant 3 à 4 agents ont été réalisés en mars, juin et novembre sur les deux îlets. En juin, 3 nouveaux agents de l'ONF ont suivi la formation Certibiocide. Les contrôles initialement dimensionnés tous les deux mois ont finalement été espacés tous les 3 mois en accord avec l'entreprise HELP SARL et suivant les recommandations du webinaire UICN du 2 juillet⁹. En effet, **aucun indice de présence de rats n'a été relevé à ce jour sur les 240 postes d'appâtage contrôlés**, mais des consommations imputées à des insectes libèrent toutefois le rodenticide dans le milieu naturel, alors que son utilisation n'est pas prévue en contrôle préventif. L'espacement des contrôles permet donc de limiter cette dispersion.

Pour 2025, l'ONF poursuivra les contrôles biosécurité tous les 3 mois. L'animation PNA propose d'ajouter des postes d'appâtage et des pièges photos autour des sites pontes avant la période de reproduction (janvier voire début février), de manière à consolider le contrôle biosécurité et renforcer la veille quant à la présence éventuelle de juvéniles hybrides (cf. p.14).

L. VILLENEUVE (CTM) demande quels sont les indices de présence de rats.

L. RENIA (animation PNA) répond qu'il s'agit de traces de dents sur les sachets et la présence de déjections identifiables dans les postes d'appâtage.

M. BEATRIX (PNRM) ajoute que le PNRM couple les méthodes mécanique et chimique pour la dératisation des îlets de Ste-Anne. Les îlets Boisseau et Petit Piton font également l'objet d'une dératisation mécanique. Par ailleurs, il demande si les données du suivi biosécurité sont bancarisées.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond qu'il n'existe pas de rapport, mais le bilan des contrôles est détaillé dans les comptes rendus des COTEC.

J. GRESSER (DEAL 972) demande si l'implication de l'ONF sur cette action sera maintenue en 2025 considérant l'actualité liée au PNA et l'implication du VSC pour coordonner cette action en interne.

K. URVOY (ONF) confirme l'implication des agents ONF indépendamment de l'animation PNA.

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

⁹ Revoir le webinaire « Dératisation de l'îlet Chancel en Martinique » sur la page <https://www.iguanes-antilles.org/videos> ou directement via le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=QrIOMf3AJ8Y>.

2. Étude de faisabilité pour la dératisation complète des îlets de Petite Terre

Rappel de l'avis n°13 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « ONF-Titè (RNPT) partagent le rapport d'étude de faisabilité pour éradiquer le rat sur les îlets de Petite Terre, et calibrent la phase opérationnelle d'après l'avis des instances consultées (CSRPN, comité consultatif de la réserve) ».

L. SEBESI (Titè) présente les résultats de l'étude de faisabilité pour la dératisation complète des îlets de Petite Terre (cf. diapos 34 et 35). Le rapport d'étude réalisé par l'ONG Island Conservation est disponible en ligne : [Island Conservation, 2024. Restauration des îlets de Petite Terre, Guadeloupe. Rapport de faisabilité \(dératisation\)](#). L'étude a permis de dresser un état des lieux initial, et de proposer une stratégie opérationnelle adaptée au contexte local pour éradiquer le rat noir de la réserve. Les résultats ont été présentés en comité consultatif de la RNPT. Ils montrent que la réserve est occupée par une **population de rats noirs en densité minimum de 25 individus/ha**, soit une abondance relative forte à très forte. **La souris n'a pas été détectée**, et sa probabilité de présence est très faible. Des tests préliminaires de l'attractivité des granulés de raticides inertes (sans toxicité) ont été menés sur l'iguane (cf. pages 12 et 34 du rapport). Sur 10 jours d'exposition, 181 passages d'iguanes ont été enregistrés près des granulés. 91% passages ont montré une absence d'intérêt (n=156) ou une simple curiosité (n=8) ; 9% (n=17 passages) ont entraîné la consommation des granulés, au niveau de zones anthropisées (maison des gardes et cocoteraie). Le mode opératoire préconisé correspond à un **épandage aérien de granulés anticoagulants de 2^e génération (Brodifacoum), avec un traitement simultané des deux îlets en saison sèche**, lorsque la disponibilité alimentaire est réduite pour les rats. Ces derniers peuvent parcourir 600 mètres à la nage, alors que les deux îlets sont espacés de 175 mètres. **Deux applications espacées de 21 jours sont préconisées**. Plusieurs contraintes sont identifiées, dont l'impact sur les espèces non-cibles (en particulier le scinque et l'iguane) et l'impact des espèces non-cibles sur le succès de l'opération (dont bernard l'hermite), mais aussi le consensus des parties prenantes, la réglementation, les verrous bio sécuritaires, les zones de mangroves, les sources de nourritures alternatives et les quelques infrastructures présentes. En termes de bénéfices, les effets environnementaux supplanteront les risques, l'éradication du rat noir ayant un très fort taux de succès avec 40 opérations réussies dans la Caraïbe. **Pour 2025**, un avis formalisé du CSRPN est attendu et des financements sont à rechercher pour mener l'opération. Le mode opératoire sera affiné à travers des tests complémentaires. Il s'agira notamment d'approfondir les tests sur l'impact potentiel du Brodifacoum sur l'iguane. Une étude sur le sujet est en cours à Puerto Rico.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande au COTEC si ses membres ont des précautions particulières à exprimer vis-à-vis de l'iguane des petites Antilles.

Le COTEC n'exprime pas de remarque spécifique à l'iguane des petites Antilles. Quelques questions sont posées sur l'opération de manière générale, auxquelles **S. LE LOC'H (ONF-RNPT-RND)** et **L. SEBESI (Titè)** ont répondu en marge, celles-ci étant hors cadre de ce COTEC.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action I.4] :

10. L'ONF poursuit un contrôle de biosécurité trimestriel des postes anti-réinfestation des rats sur les îlets Chancel et de la Grotte, et déploie un réseau de pièges photo pour s'assurer de l'absence de rats.

11. ONF-Titè (RNPT) affinent le mode opératoire pour l'éradication du rat noir sur les îlets de Petite Terre, incluant un volet biosécurité, d'après les retours du CSRPN et les tests sur l'impact potentiel du Brodifacoum sur l'iguane (et d'autres espèces non ciblées dont le scinque).

Priorité
 2

3. Action I.5 : Conserver la diversité génétique et augmenter le nombre de populations

Bref rappel de l'action :

- a) Analyse génétique des différentes populations
- b) Choix d'un projet de conservation

Martinique [05/12/2024] & Guadeloupe / St-Martin [12/12/2023]

Rappel de l'avis n°31 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'animation PNA informe le réseau des suites données au projet déposé par Anguilla National Trust sur les fonds Darwin Plus, incluant une étude génétique sur la structuration des populations à l'échelle de l'aire de répartition. Le cas échéant, des échantillons de sang pourraient être prélevés dans le cadre des missions CMR 2024 sur Chancel, Petite Terre et La Désirade, et via le financement de ce projet en Nord Martinique et en Basse-Terre. »

N. PARANTHOËN (animation PNA) présente le projet Darwin Plus « Saving Anguilla's critically endangered iguanas » (cf. [diapo 37 en Guadeloupe](#) et [67 en Martinique](#)). Ce projet déposé en 2023 a été lauréat des fonds Darwin Plus à hauteur de 530 k€. Il vise à préserver les dernières populations d'IPA à Anguilla, dont celle transloquée sur l'îlet de Prickly Pear cays East, et une à maintenir sur l'île principale via une translocation dans le Fountain National Park *mainland island*. Ce projet inclut une **étude génétique** à partir de **200 échantillons de sang prélevés sur les populations d'IPA de St-Barth, St-Eustache, la Martinique, la Guadeloupe et la Dominique**. Deux types d'analyses seront conduites : **RAD-Seq et microsatellites**. Il s'agit d'identifier une population « source » pour renforcer celle de Prickly Pear cays East, voire en créer une nouvelle au sein du Fountain NP. Le projet inclut également une étude sanitaire à partir d'écouvillons buccaux. Parmi les autorisations nécessaires, la DEP au bénéfice de l'ONF permet de couvrir les prélèvements au titre du code de l'environnement (habilitation de B. ANGIN en Guadeloupe ; N. DUPORGE en Martinique). Une demande d'autorisation de projet (DAP) est en cours au bénéfice de l'Université des Antilles (UA) et du MNHN au titre de la réglementation sur l'expérimentation animale. Enfin, des permis CITES sont en cours pour permettre l'importation des échantillons en Guadeloupe, où les analyses seront pilotées par É. BEZAULT (UA).

M. BREUIL s'étonne qu'une translocation soit envisagée à Anguilla sachant que l'originalité génétique de sa population risque d'être polluée par des individus introduits avec un polymorphisme très diversifié. L'exemple de Petite Terre montre que la population d'IPA se porte bien malgré une faible diversité génétique. Il rappelle par ailleurs le projet avorté de translocation sur l'îlet Kahouanne dans le cadre du premier PNA, et se félicite que ce type de projet devienne enfin possible.

C. BAUDRAN (ONF) se félicite de ce projet qui rejoint les standards internationaux en termes de conservation. Il demande toutefois s'il existe un vortex en dépression dans la population d'Anguilla, qui justifie le besoin en renforcement de population.

M. BREUIL répond que l'article [Pounder & al., 2020](#) à l'origine de ce projet a été publié par des conservationnistes. Il montre un faible polymorphisme dans la population d'Anguilla comparativement à St-Barthélemy. Or à l'image du loup en France, des populations se portent bien même si elles sont consanguines avec un effet fondateur.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action I.5] :

12. La coordination PNA, l'Université des Antilles, Ardops et N. DUPORGE (E.I.) participent au projet Darwin Plus porté par Anguilla National Trust, incluant une étude génétique et sanitaire à partir de 200 échantillons provenant de toutes les populations d'IPA.

4. Action I.6 : Améliorer la conservation de l'habitat de l'espèce

Bref rappel de l'action :

- a) Mise en place d'exclos sur l'îlet Chancel et sur certains secteurs de La Désirade
- b) Aménagements de points d'eau
- c) Protection et entretiens des sites de pontes (clôture, ameublement, ...)
- d) Protection et restauration de l'habitat naturel

Martinique [05/12/2023]

1. Mise en enclos du cheptel ovin sur l'îlet Chancel

Rappel de l'avis n°15 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'animation PNA poursuit la concertation locale pour réduire la pression de pâturage du cheptel ovin sur l'îlet Chancel, avec l'objectif de signer une convention pour réduire le cheptel et mettre en place un enclos. »

A. GUILLEUX (ONF) présente l'avancée des échanges en 2024 avec la famille BALLY (cf. [diapos 69 à 73](#)). À l'appui de photos aériennes, il rappelle l'évolution favorable du couvert végétal sur l'îlet entre 1951 et 2022. En 2023, ce constat avait suscité l'incompréhension de Michel BALLY à l'évocation d'une réduction du cheptel ovin. Par ailleurs, la publication [Warret Rodrigues et al., 2021](#) confirmée par le rapport [Warret Rodrigues et al., 2023](#) ont souligné le déclin démographique de la population d'IPA sur l'îlet au rythme de 4% par an, expliqué par un taux de recrutement particulièrement faible. Cela traduit des difficultés aux premiers stades du cycle de vie, qui s'expliquent par une faible disponibilité et qualité des surfaces de ponte, une prédation des œufs et probablement des juvéniles par les rats, et la dégradation de l'habitat naturel. Après la dératisation de l'îlet en 2023, la réduction de la pression du pâturage ovin fait partie des leviers pour régénérer les strates herbacées et arbustives de l'îlet, nécessaires au développement des juvéniles IPA. De plus, la strate arborée est vieillissante et très vulnérable aux prochaines tempêtes. Fin 2023, une concertation a été engagée avec Jean-Pierre BALLY, représentant de l'indivision de Chancel. Il s'est montré favorable à la réduction et à la gestion en enclos des moutons, et a proposé d'installer trois clôtures sur la partie ouest de l'îlet, sur fonds propres. En raison du contexte de crise sociale en Martinique fin 2024, l'action a été reportée en 2025.

J-P. BALLY (représentant de l'indivision BALLY) expose des éléments de réflexion au COTEC et annonce la création du nouveau Centre pour l'Étude et la Conservation de l'IPA Chancel (CECIPAC), association loi 1901 qu'il préside (cf. Annexe 3). Il confirme par ailleurs que les clôtures présentées sur la [diapositive n°73](#) sont prévues pour 2025. Elles permettront de former 5 parcs avec une rotation du cheptel dont la taille sera largement réduite.

Les membres du COTEC saluent la création de cette association et demande son intégration et sa mise en réseau avec les autres partenaires avant l'échéance du terme de l'animation PNA en cours.

2. Protection et entretiens des sites de ponte de l'îlet Chancel

Rappel de l'avis n°16 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'animation PNA organise une opération de protection et d'entretien des sites de ponte de l'îlet Chancel, via la restauration des enclos et l'ameublement des surfaces en partenariat avec le RSMA ».

A. GUILLEUX (ONF) présente le bilan 2024 de la protection en l'entretien des sites de ponte de l'îlet Chancel (cf. [diapos 74 et 75](#)). L'opération prévue sur 2 jours en février 2024 pour la réfection des enclos a finalement été annulée par le RSMA. Leur confirmation est attendue pour planifier cette opération sur 2 jours en janvier ou février 2025, en amont de la période de ponte. L'ameublement des 3 sites de ponte et la réfection des enclos sont prévus avec environ 40 stagiaires, l'appui d'un agent ONF, et l'achat de matériel.

J-P. BALLY (CECIPAC) propose d'assurer l'ameublement des sites de ponte fin 2024, à l'aide d'une mini-pelle mécanique qui sera acheminée sur l'îlet. Cela ne devrait pas excéder deux heures. Il s'agira simplement de prévoir l'évacuation des anciennes clôtures.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande si une intervention en décembre ne serait pas trop précoce pour conserver un sol ameubli jusqu'à la saison de ponte.

N. DUPORGE (E.I.) ajoute que les sites de ponte sont actuellement enherbés, et que l'effet de l'herbe sur le succès de ponte n'est pas connu.

K. URVOY (ONF) répond que le sol était encore meuble en septembre 2021 après l'ameublement qui avait été réalisé en mars.

J-P. BALLY (CECIPAC) ajoute que l'herbe repousse en quelques semaines seulement, les sites seront donc à nouveau enherbés à la saison de ponte.

J. GRESSER (DEAL 972) ajoute que des dispositions spécifiques aux espèces exotiques envahissantes doivent être prise en cas d'ameublement par une mini-pelle afin de prévenir l'introduction de nouvelles EEE sur l'îlet.

A. GUILLEUX (ONF) demande s'il est possible de fusionner les enclos en un seul espace incluant les 3 sites de ponte pour mettre en défens les ovins.

J-P. BALLY (CECIPAC) répond que c'est possible, mais cela sera plus long et l'allongement du périmètre accroît les risques d'ouverture de l'enclos.

Les membres du COTEC valident la proposition de J-P. BALLY pour l'ameublement des sites de ponte par une pelle mécanique en décembre. L'opération prévue avec le RSMA en janvier ou février pourra être maintenue pour la réfection des enclos et toute autre activité favorable à la conservation de l'IPA.

J. GRESSER (DEAL 972) ajoute que les Fonds verts seront reconduits en 2025, notamment pour des projets de restauration écologique.

J-P. BALLY (CECIPAC) ajoute que l'association CECIPAC n'a pas de but lucratif, et pourra être cofinancée par des sociétés amies.

3. Projet de restauration écologique de la Pointe des Colibris à La Désirade

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°17 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'ONF concerte la DEAL, la Mairie de La Désirade et les partenaires associés autour d'un projet partagé d'aménagement et de restauration écologique de la Pointe des Colibris, incluant plusieurs réunions publiques, et dépose une demande de financement au Fond vert pour sa réalisation. »

M. FELLMANN (ONF) présente le projet OFB-FDJ Mission Nature 2024 de restauration écologique de la Pointe des Colibris en faveur de l'IPA (cf. [diapos 39 à 49](#)). Au premier semestre, tous les services de l'ONF se sont mobilisés autour de réunions et visites sur site pour définir un projet tenant compte des enjeux écologiques, socio-économiques et fonciers de la Pointe des Colibris. Le 24 mai, la municipalité de La Désirade, représentée notamment par M. le Maire, et l'ONF, représenté notamment par sa directrice régionale, ont échangé sur la définition du projet, avant qu'il soit présenté **en réunion publique le 26 juillet**. Celle-ci a permis de recueillir des doléances relevant notamment de la propriété foncière par le voisinage du site. Le projet finalement déposé à l'**appel Mission Nature 2024 de l'OFB** a été retenu fin octobre pour 3 ans de mise en œuvre, donnant lieu à un dossier de presse national et une [vidéo de présentation](#) en local. Des cofinancements sont toutefois recherchés, car l'OFB intervient à hauteur de 80% du budget. Le projet prévoit des aménagements et des plantations sur des espaces inscrits en Forêt Domaniale du Littoral (FDL), qui viennent de faire l'objet d'un **nouveau bornage** en réponse aux tensions foncières. Il vise à mieux accueillir le public en valorisant la qualité paysagère du site, à renforcer la végétation et la mise en défens des herbivores pour renforcer l'intérêt écologique de l'habitat pour les IPA et pour les oiseaux nicheurs, et à intégrer la population à chaque étape. Les aménagements prévoient de convertir l'actuelle voie à la mobilité douce, avec un sentier pédagogique, et de la déplacer vers l'intérieur des terres en limite de FDL pour l'accès aux véhicules. Le revêtement restera en tuf. En bout de piste, un espace de convivialité serait aménagé avec des carbetts et des bancs. Le site pourrait faire l'objet d'une aire terrestre éducative (ATE). La restauration écologique prévoit la **plantation d'espèces locales et appréciées de l'IPA sur 5 000 m², afin d'étendre le continuum arboré à l'entrée du site**, derrière les bosquets de mancenilliers. Deux zones seront également décompactées pour favoriser la régénération naturelle, et une **barrière en bois sera installée tout le long de la FDL pour éviter la pression de pâturage divagant**. Enfin, les entreprises locales seront mobilisées pour réaliser les travaux pour un budget estimé à 200 k€, et pour l'entretien des plantations pour un budget estimé à 70 k€. **Pour 2025**, une nouvelle réunion publique aura lieu le 17 janvier, et une nouvelle vidéo de présentation sera publiée. Des financements complémentaires seront recherchés, et les étapes préalables aux travaux seront réalisées.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) salue l'émergence de ce projet sur ce site identifié parmi les zones à plus fort enjeu (cf. [Angin, Warret Rodrigues et Guiougou, 2021](#)), et subissant à la fois de nombreuses menaces anthropiques (dégradation de la végétation, aménagement du ponton, etc.) et naturelles (érosion du trait de côte qui impacte les raisiniers bord de mer). Il regrette toutefois que le projet n'apporte pas de plus-value pour la conservation de sites de ponte d'IPA.

M. FELLMANN (ONF) confirme que ce projet de 3 ans vise d'abord à restructurer les usages du site pour réduire les menaces anthropiques représentées par les collisions routières et la dégradation de la végétation par le pâturage divagant. Ce projet doit toutefois être considéré comme une première étape déjà difficile en termes de réalisation, avant de permettre une restauration plus ambitieuse par la suite si les usages sont bien maîtrisés.

N. PARANTHOËN (animation PNA) ajoute que des sites de ponte sont bien identifiés sur le site et cartographiés en page 17 du rapport [Angin, Warret Rodrigues et Guiougou, 2021](#). Le projet prévoyait

d'abord une seconde zone de plantation de 5 000 m² à cet endroit, en arrière des raiisniers, mais le budget alloué par l'OFB n'a pas permis de la maintenir, en plus de contraintes d'accès pour l'arrosage.

J. PAUWELS (E.I.) salue ce projet dont elle mesure la difficulté en termes d'acceptation par les riverains. Elle craint toutefois la traversée de la voie d'accès par les IPA pour aller pondre vers l'Anse d'Échelle.

M. FELLMANN (ONF) répond que le maintien d'une voie d'accès aux ayants-droits était une obligation, mais des points de ruptures sous forme de virage seront proposés pour favoriser le ralentissement.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) rappelle que la population d'IPA sur ce site a fait l'objet d'un suivi CMR pendant 10 ans, qui a montré une diminution de 70% des effectifs. Le succès de ce projet devrait être mesuré par un indicateur de suivi démographique de la population pour vérifier son rétablissement. Les chances seront d'autant plus grandes que les sites de ponte seront protégés, ce qui n'est toujours pas le cas malgré un nouveau défrichement signalé en 2024.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que le signalement a bien été pris en compte par les agents de l'OFB, l'ONF et du Conservatoire du littoral, qui a constaté l'infraction sur site, aux Galets, pour confirmer la dégradation de l'habitat d'espèce protégées. Une procédure a été ouverte.

B. ANGIN (Ardops) se félicite d'apprendre qu'une procédure est ouverte. Il salue ce projet, mais demande quelles suites sont données par les services de l'État sur les demandes adressées par le courrier du Gaïac du 17 juillet 2023 et sa relance du 8 juin 2024, s'agissant de la protection des sites de ponte, d'un renfort de la réglementation et des moyens de contrôle en police de l'environnement sur les sites prioritaires. À ce jour, seule une réponse de l'ONF par courrier du 19 juin a été reçue pour annoncer ce projet. *[NB : un courrier de la DEAL a également été envoyé au Gaïac le 31 juillet 2024.]*

M. LAURENT (DEAL 971) réagit d'abord à ce projet. La DEAL veillera à l'impact de cette nouvelle voie d'accès pour que le projet apporte une réelle plus-value à la conservation de l'IPA. Son intention est bien de réduire la circulation et la vitesse. La réunion publique du 17 janvier permettra de mieux appréhender les attentes et l'acceptabilité locale qui représentent également un enjeu majeur du projet. S'agissant de la protection des sites de ponte et des moyens de contrôle, la DEAL a créé pour la première fois un poste en police de l'environnement en 2024. De plus, la révision des APPB se poursuit, et l'identification des ZNIEFF sera prochainement lancée. Ces programmes stratégiques permettront la mise en protection d'espaces. S'agissant des défrichements, il s'agit plutôt de la compétence judiciaire de l'OFB, de l'ONF et/ou du CDL selon les sites, la DEAL assurant plutôt la police administrative. Toutefois, un effort dans la coordination des polices de l'environnement est en cours pour permettre plus d'efficacité malgré des moyens qui restent malheureusement insuffisants.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action I.6] :

13. L'association CECIPAC, présidée par J-P. BALLY, prévoit la réduction du cheptel ovin et l'installation de trois clôtures en 2025 pour contenir le pâturage ovin sur l'îlet Chancel. Elle propose d'ameubler les sites de ponte en amont de la période de reproduction à l'aide d'une pelle mécanique.

14. L'animation PNA organise la réfection des enclos autour des sites de ponte de l'îlet Chancel en partenariat avec le RSMA, incluant l'évacuation des anciennes clôtures, la pose de nouvelles, et l'installation de pièges photos (cf. avis 07).

15. L'ONF conduit le projet Mission Nature 2024 de restauration écologique de la Pointe des Colibris à La Désirade, incluant la recherche de financements complémentaires.

16. L'OFB et le CDL informent le réseau des avancées quant à la procédure ouverte pour dégradation de l'habitat d'un site de ponte IPA à La Désirade.

17. La DEAL pilote le projet de création d'un APPB à La Désirade, avec l'appui des partenaires concernés, notamment pour protéger des sites de ponte d'IPA (cf. [Angin, Warret Rodrigues et Guiougou, 2021](#)).

5. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des petites Antilles

1. Action II.1 : Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre

Priorité
1

Bref rappel de l'action :

- a) Définition de la stratégie de communication pour chaque public cible
- b) Mise à jour du plan de communication
- c) Mise en place des actions de communication, notamment envers les élus, institutionnels et décideurs

1. Communication médiatique

Martinique [05/12/24] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel des avis n°18 et 19 des COTEC 2023 (validés en COPIL) :

N°18 : « L'animation PNA lance une ou deux campagnes d'entretien du plan de communication médiatique en 2024 pour mobiliser le grand public sur le signalement d'iguanes invasifs au numéro unique, et se concerte avec les animations du PLIC et du réseau de veille pour revoir le schéma de redirection des appels » ;

N°19 : « Le COTEC propose que la [page Facebook du réseau Iguane des petites Antilles](#) et la mise à jour des pages grand public du site internet www.iguanes-antilles.org soit assurées par l'animation du PNA, avec un appui du Carbet des Sciences selon des modalités à définir. Cette action n'est pas prioritaire. ».

L. RENIA (animation PNA) présente le bilan de la communication médiatique (cf. [diapos 68 à 71 en Guadeloupe](#) et [79 à 82 en Martinique](#)). En Martinique, du 17 au 21 juin, les spots **radio** et **TV** rappelant le numéro de la ligne de signalement des iguanes invasifs (05 96 50 57 58) ont été diffusés sur **Martinique La 1ère** (30 passages radio et 20 passages TV), **RCI** (9 passages) et **ViaATV** (38 passages). L'opération de battue réalisée à Trinité pour la capture d'iguanes invasifs en avril a été communiquée via **un reportage diffusé sur ViaATV**, et **des articles de presse** parus sur les sites web de Martinique La 1^{ère}, RCI et France-Antilles. Un **documentaire sur la vie sauvage des monuments aux petites Antilles** a été diffusé sur France 5, incluant des séquences sur les iguanes du Fort Saint-Louis, de l'îlet à Ramiers et de Petite Terre. La **page Facebook** du RIPA a été peu active en 2024 conformément au niveau de priorité fixé. Elle compte **3 004 abonnés** soit 3 de moins qu'en 2024, et a reçu une audience de **2 735 vues**, soit autant qu'en 2023 malgré la publication de seulement **13 articles** (contre 62 en 2023). Leur impact en termes de réactions, de commentaires ou de partages a toutefois été moindre. Le pic d'activité a eu lieu en février. Enfin, le **site internet a reçu 6 566 sessions** de connexion (-16% par rapport à 2023). **4 840 visiteurs uniques** ont consulté le site (-17% par rapport à 2023). La plupart des visites résultent de nouveaux utilisateurs. **Pour 2025**, elle propose de reconduire une campagne de communication pour la diffusion des spots TV et radio en Martinique.

M. BRASSY (Carbet des Sciences) présente le diagnostic du site internet <https://www.iguanes-antilles.org/> (cf. [diapos 83 et 84](#)). Le Carbet des sciences a été mandaté par l'animation PNA pour assurer le paiement de l'hébergement du site internet qui ne peut se faire que par prélèvement sur carte bancaire, et réaliser son audit. Globalement, il s'agit d'épurer le design via une réduction du texte, d'ajouter des médias de meilleure qualité, et d'harmoniser la charte graphique entre les pages.

Quelques répétitions sont observées entre certaines pages. Les actions déployées sont quant à elles sous-valorisées. Enfin, la plupart des pages sont optimisées pour usage sur smartphone et tablette qui représente 75% du trafic web en France. Il est enfin proposé d'améliorer l'arborescence pour faciliter la navigation, la recherche de réponses aux questions que se posent les utilisateurs, et améliorer le référencement.

M. BRASSY (Carbet des Sciences) et N. DUPORGE (E.I) proposent de solliciter les influenceurs pour créer de nouveaux supports de sensibilisation à diffuser, et sondent l'intérêt d'une communication à l'aéroport.

J. GRESSER (DEAL Martinique) indique qu'une mauvaise arborescence des pages web peut générer de la confusion chez les utilisateurs, s'agissant particulièrement des zones PLIC et PNA qui relèvent davantage d'une distinction pour les institutionnels que d'une réalité pour le grand public.

N. DUPORGE (E.I) demande comment sera assuré l'hébergement de la ligne unique et du site internet dans le contexte d'arrêt de l'animation du PNA par l'ONF en 2025.

J. GRESSER (DEAL Martinique) répond que l'hébergement et la gestion du site web pourraient revenir au Carbet des Sciences, tandis que la ligne du numéro unique pourrait être reprise par la DEAL en tant que pilote du PNA.

A. LE MOAL (Le Gaïac) indique que certains visuels diffusés sur la page Facebook quant à la capture d'iguanes invasifs peuvent heurter la sensibilité du grand public. Il s'agit d'y faire attention. Par ailleurs, elle constate que l'Iguane commun continue de devenir une espèce emblématique en Guadeloupe. Il s'agit donc d'enrayer cette image dans la mise en place d'une campagne de communication.

2. Sensibilisation sur le terrain

Martinique [05/12/2024]

Rappel de l'avis n°20 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Le Carbet des sciences poursuit la coordination des animations pédagogiques et la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel sur le nouveau contrat ONF jusqu'au 30 juin 2024 pour la zone PNA (et sur convention DEAL pour la zone PLIC), avec le renfort d'un nouvel animateur ».

M. BRASSY (Carbet des Sciences) présente le bilan 2024 des animations pédagogiques et de la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel (cf. diapos 86 à 89). La convention avec l'ONF a été prolongée par avenant jusqu'en décembre, de manière à solder le quota d'animations. Au total, **34 hommes-jours (hj) d'animation (soit 150,5h)** ont été réalisés en **15 mois**, dont 10 hj auprès de scolaires et 24 hj dans l'espace public, qui ont permis de toucher **1 603 personnes**. Elles ont été réalisées dans 9 communes sur 14 de la zone PNA. Le solde de 6 hj sera réalisé en décembre et janvier. Ces animations ont été coordonnées par le Carbet des sciences et réalisées avec **3 partenaires** (associations **Le Carouge** et **SEPANMAR**, et **N. DUPORGE**). **De 2025 à 2027**, le financement du projet CIALICOM (cf. page 12) prévoit de réaliser des animations sur tout le territoire (zones PLIC et PNA confondues), avec 1,5 ETP à partir d'octobre 2025 qui sera également chargé du développement de nouveaux outils. Un kakémono sur les actions de lutte (réseau de veille et projet CIALICOM) est notamment prévu, ainsi que l'impression d'autocollants figurant le numéro de signalement. Par ailleurs, la **sensibilisation des opérateurs touristiques qui fréquentent l'îlet Chancel** a pris la forme d'un groupe WhatsApp « **Les Yeux de l'îlet Chancel** », qui rassemble 54 membres. 3 demi-journées ont été consacrées à la rencontre de ces opérateurs sur le terrain, avec l'objectif d'échanger et de les

ajouter au groupe. Une **série de 10 vidéos thématiques** y seront diffusées pour sensibiliser les opérateurs aux enjeux et aux actions du PNA, et les inciter à partager des informations. **Pour 2025**, il s'agit de finaliser la production de ces vidéos au premier trimestre, et de les distribuer sur le groupe à raison de **2 vidéos par mois**.

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°21 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Le Gaïac poursuit la coordination des animations pédagogiques sur la convention ONF jusqu'au 31 mai 2024. Le Gaïac et l'animation PNA échangeront pour reconduire cette action sur la période 2024-2025, en augmentant si possible le volume d'heures à réaliser ».

A. LE MOAL (Le Gaïac) présente le bilan 2024 des animations pédagogiques (cf. [diapos 73 à 75](#)). La convention ONF prévoyait 170 heures d'animations scolaires et/ou grand public de mai 2023 à mai 2024. 90% des heures avaient déjà été réalisées en 2023. Au total, **301,5h d'animations ont été réalisées**, dont **170,5h par Le Gaïac** réparties à 76,5h sur le public scolaire et 94h sur le grand public, et **131h par Titè** réparties à 34h sur le public scolaire et 97h sur le grand public. Les animations ont été réparties sur tout le territoire, avec une priorisation sur La Désirade, le centre et l'est Grande-Terre, tel que préconisé dans le [plan de communication](#). **3 514 personnes** ont été sensibilisées, dont 2 498 enfants et 1 016 adultes. Par ailleurs, 15 bénévoles des associations Le Gaïac et Titè ont été formés aux animations pédagogiques en mai, et un document de formation théorique a été produit. Différents **outils pédagogiques** ont été utilisés lors des animations : **exposition de 17 photographies IPA et IC, nouvelles affiches et cartes postales, maquettes 3D** en papier mâché manipulables, **puzzles, coloriages**, etc. La caravane ainsi que les kakémonos et le documentaire du Gaïac continuent également d'être utilisés. Les retours du grand public sont positifs. Ils montrent également l'importance d'**insister sur l'existence et la différenciation entre les deux espèces**. Le rapport final de la prestation est disponible en ligne : [Le Gaïac, 2024. Bilan des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public, sur les enjeux de conservation des Iguanes des petites Antilles et de leurs habitats en Guadeloupe](#).

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie les associations Le Gaïac et Titè pour ces animations. Il ajoute qu'en l'absence de fonds FEDER, cette action n'a pas pu être reconduite au-delà de mai 2024. Toutefois, l'animation PNA avait lancé un marché pour trois années d'animation en juin, qui n'a fait l'objet d'aucune réponse à échéance de la consultation en août. La reconduction de cette action dépendra donc de la reprise de l'animation PNA et si possible du financement FEDER.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action II.1] :

18. Le COTEC propose la reconduction d'une campagne de communication médiatique avec les spots TV et radio début 2025 en Martinique ; il propose que la page Facebook et le site internet soient gérés et modernisés par le Carbet des sciences dans le contexte 2025 sur l'animation du PNA.

19. Le Carbet des sciences poursuit la coordination des animations pédagogiques et la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel dans le cadre du projet Fonds verts CIALICOM en 2025, incluant de nouveaux supports pédagogiques et la distribution d'une série de 10 vidéos thématiques.

20. Le COTEC propose la reprise des animations pédagogiques au devenir de l'animation PNA et à la recherche de nouveaux financements en 2025 en Guadeloupe, et encourage l'association Titè à poursuivre les animations à La Désirade.

Priorité
2

2. Action II.3 : Renforcer les partenariats à l'échelle internationale

Bref rappel de l'action :

- a) *Mise en commun des moyens de recherche : partenariats, échanges de données, de prélèvements*
- b) *Participation à l'Iguana Specialist Group (ISG) de l'UICN*
- c) *Traduction des travaux*
- d) *Organisation d'un colloque*

Martinique [05/12/2024] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°24 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Le COTEC propose une participation du coordinateur interrégional PNA (i) au projet déposé par Anguilla National Trust s'il est lauréat (cf. avis n°31) et (ii) au colloque ISG 2024, afin de maintenir la dynamique engagée auprès des partenaires des petites Antilles. Le soutien du CAR-SPAW pourra être sollicité pour la rédaction d'un plan d'action régional. ».

N. PARANTHOËN (animation PNA) et N. DUPORGE (E.I) présentent les actualités internationales 2024 (cf. [diapos 77 et 78 pour la Guadeloupe](#) et [91 et 92 pour la Martinique](#)). Les résultats du projet REMMICOm (cf. p.13) ont été présentés par N. DUPORGE, seule représentante du RIPA, au **meeting annuel de l'Iguana Specialist Group (ISG)** de l'UICN en novembre, à La Paz (Mexique). Les membres de l'ISG se sont interrogés quant à la réalisation du **plan de conservation régional pour l'IPA** initié en novembre 2022, compte tenu des difficultés de concrétisation du groupe de travail régional, dont les membres sont très occupés par leurs activités domestiques. Toutefois, la dynamique interrégionale a bien repris en 2024 avec la tenue de 6 réunions mensuelles du *Lesser Antillean Iguana working group* entre mai et novembre, notamment grâce au lancement du projet Darwin Plus qui offre des perspectives concrètes de collaboration autour d'un projet (cf. p.20). **Pour 2025**, les réunions mensuelles devraient se poursuivre avec les membres des petites Antilles, incluant la coordination interrégionale du PNA et la participation bénévole de N. DUPORGE. Il est proposé de solliciter officiellement le CAR-SPAW pour bénéficier d'une aide financière à la concrétisation du plan de conservation régional en faveur de l'IPA, lors de l'appel à projet 2025 pour des petites subventions jusqu'à 10 000 euros.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande si les dates et lieu de la prochaine réunion annuelle de l'ISG ont été annoncées au Mexique.

N. DUPORGE (E.I) répond que la prochaine réunion annuelle aura lieu en visioconférence afin d'en faciliter l'accès. Les prochaines réunions devraient ainsi alterner entre une année en présentiel et une année en visioconférence. Elle propose que le prochain marché d'animation du PNA prévoit la participation de l'animation aux réunions ISG, et que le PNA soit traduit en anglais pour assurer sa diffusion à plus grande échelle.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action II.3] :

21. Le COTEC propose une participation du coordinateur interrégional PNA (i) aux réunions mensuelles du groupe de travail régional sur l'IPA (cf. avis n°12) et (ii) au colloque ISG 2025 en visioconférence, afin de maintenir la dynamique engagée auprès des partenaires des petites Antilles. Le soutien du CAR-SPAW sera sollicité pour la concrétisation du plan de conservation régional.

6. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'iguanes des petites Antilles et de leurs habitats

Priorité
1

1. Action III.1 : Poursuivre le suivi des populations d'IPA

Bref rappel de l'action :

- a) Poursuivre le protocole de Capture-Marquage-Recapture (CMR)
- b) Évaluer le statut des autres suivis (suivi juvéniles, distance sampling...)
- c) Déterminer les limites des populations du Nord Martinique
- d) Déterminer et mettre en œuvre un protocole de suivi pour le Nord Martinique
- e) Analyser et publier les données

1. Poursuivre le protocole de suivi par capture-marquage-recapture (CMR)
 - a. Mission CMR Chancel 2024

Martinique [05/12/2024]

Rappel de l'avis n°26 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Aquasearch pilote une mission (financement PNA) pour relancer la CMR sur l'îlet Chancel fin mars 2024, d'après le protocole déployé entre 2012 et 2021, incluant un volet expérimental pour tester et comparer les estimations obtenues par photo-identification ».

J. PAUWELS (E.I.) et N. DUPORGE (Aquasearch) présentent les résultats de la mission CMR Chancel 2024 (cf. [diapos 15 à 22](#)). Le rapport est disponible en ligne : [Duporge, Pauwels, Valin, Correia, de Montgolfier 2024. Suivi de la population d'Iguane des petites Antilles par capture-marquage-recapture sur l'îlet Chancel \(Le Robert\). Résultats 2024](#). Ce protocole a été mis en œuvre chaque année de 2012 à 2021, avant d'être arrêté en 2022 et 2023. La mission s'est tenue du 25 au 29 mars. **147 individus ont été capturés**, dont un seul juvénile, et **38 nouveaux individus** ont été identifiés. **L'effectif estimé à 363 individus** est comparable à celui de 2021, avec un sex-ratio en faveur des femelles. À noter qu'un individu bagué adulte le 18 avril 2002 et transpondé en 2009 a été recapturé en 2024 en présence de sa bague, indiquant une longévité intéressante. **Le test de photo-id** a confirmé la performance du logiciel I3S, et la stabilité des écaillures des profils de tête au cours de la croissance des individus adultes. 59 photos appartenant à 25 individus ont été traitées d'après les jeux de données de 2011, 2012, 2013 et 2024. 37 photos ont matché. Toutefois, le jeu de photos n'est pas encore assez robuste à ce stade pour conclure sur cette méthode, et son caractère non invasif est remis en cause par l'écologie particulière des IPA à Chancel, qui ont tendance à se cacher dans des cavités, ce qui implique de les capturer pour les photographier. **Pour 2025**, il s'agit de poursuivre la CMR incluant la poursuite des tests photo-id, en améliorant la qualité des photos qui s'est trouvée dégradée par la saisie dans l'application KoboToolBox en 2024, et d'intégrer l'ensemble des photos historiques dans le logiciel I3S.

A. GUILLEUX (animation PNA) informe que le marché pour la CMR Chancel 2025 lancée le 10 octobre grâce à un financement DEAL a été attribué à la Société Herpétologique de France (SHF), en sous-traitance avec J. PAUWELS et N. DUPORGE. Un partenariat est envisagé avec l'UA pour la participation d'étudiants en L3, en valorisant cette mission sous forme d'un module dans leur cursus, et d'agents de l'OFB et du PNRM. Un courrier officiel doit être envoyé au PNRM pour planifier leur participation.

J. PAUWELS & N. DUPORGE (E.I.) confirment que la constitution d'une équipe de 12 intervenants dont 6 formés représente toujours un défi. Des participants ont déjà été sondés, de même que J-P. BALLY (CECIPAC et représentant de l'indivision Chancel) qui a proposé une solution d'hébergement sur l'îlet.

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

b. Mission CMR Petite Terre 2024

Rappel de l'avis n°28 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « Titè & ONF (RN Petite Terre) poursuivent la mise en œuvre du protocole CMR à Petite Terre fin avril 2024 (financement RNN), d'après le protocole déployé depuis 2015 ».

B. ANGIN (Ardops) présente les résultats de la mission CMR Petite Terre 2024 (cf. [diapos 52 à 54](#)). Le rapport est disponible en ligne : [Angin, 2024. Étude de la population d'Iguana delicatissima des îlets de Petite Terre, mission 2024. Rapport CMR](#). La mission s'est tenue du 26 avril au 3 mai, selon le même protocole déployé depuis 2015 (6 binômes répartis sur 6 zones d'échantillonnage). 21 personnes sont intervenues au total. **576 iguanes ont été capturés, dont 309 pour la première fois, avec une estimation globale à 1 064 iguanes** sur les trois zones d'études. L'abondance semble se stabiliser après la baisse observée depuis 2021. **Pour 2025**, il s'agit de poursuivre la CMR. Il ajoute qu'un article sera prochainement publié sur les parasites de l'espèce, et que le projet porté par Anguilla National Trust (cf. p.20) permettra d'obtenir des résultats d'analyses génétique et sanitaire sur cette population.

S. LE LOC'H (ONF-RNN) annonce que la RN va tenter de sécuriser le financement de la mission 2025.

M. BREUIL demande si les mesures biométriques ont été harmonisées par rapport aux années passées.

B. ANGIN (Ardops) répond que le protocole est identique depuis 2015 : les individus sont pesés avec le poids du sac taré au préalable, en évitant que les intervenants aient à calculer eux-mêmes la différence. La taille des iguanes (SVL et longueur totale) est mesurée en positionnant la face ventrale contre une planche graduée. Les îles anglo-saxonnes ont tendance à mesurer les iguanes en les positionnant face dorsale, à l'aide d'un mètre ruban. Le protocole est en cours d'harmonisation à l'échelle des petites Antilles.

C. BAUDRAN (ONF) demande s'il est utile de réaliser la biométrie tous les ans. Il ajoute que **l'affichage des écarts-types serait intéressante sur le graphique des estimations annuelles d'abondance**, même si les résultats issus d'analyses pluriannuelles sont en effet plus informatifs. Il demande enfin si la photo-id pourrait être plus adaptée au cas de Petite Terre.

B. ANGIN (Ardops) répond que le retrait des mesures biométriques induirait également une réduction du temps de manipulation, ce qui augmenterait l'effort de prospection et biaiserait potentiellement le protocole. De plus, les mesures biométriques ne sont pas très chronophages ni très dérangeantes pour les individus, et la comparaison des relations taille / poids est intéressante en termes de gestion pour comparer l'effet du tourisme selon les zones fréquentées et non fréquentées. S'agissant de la photo-id à Petite Terre, où des juvéniles sont capturés à l'inverse de Chancel, il répond que la stabilité des écaillures sur les profils de tête entre les stades juvéniles et adultes n'est pas confirmée ce jour.

c. *Mission CMR Désirade*

Rappel de l'avis n°29 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « L'animation PNA organise les conditions nécessaires à la bonne tenue de la CMR à la Pointe des Colibris (La Désirade) en juin 2024 (financement PNA), d'après le protocole déployé entre 2012 et 2022. »

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle que la mission CMR 2023 avait été perturbée par un occupant refusant l'accès à un parcellaire privé, compromettant ainsi la validité du jeu de données 2023 dans une analyse pluriannuelle. Ce même occupant avait déjà menacé la tenue de la mission en 2022. Dans ce contexte, et en l'absence de mesures concrètes de protection, de conservation, de concertation et de contrôle à La Désirade (cf. p.21), l'association Le Gaïac qui réalisait cette mission depuis 2012 a réclamé des mesures et annoncé son retrait par courrier. Malgré la concertation locale engagée par l'ONF dans le cadre du nouveau projet de restauration écologique de la Pointe des Colibris (cf. p.21), et le marché lancé par l'animation PNA en juin pour 3 années de CMR par anticipation des fonds FEDER, ceux-ci n'ont pas été acquis à temps, et le marché est resté infructueux. Dans ce contexte, et d'après les éléments présentés dans le cadre du projet *Mission Nature 2024*, il demande au COTEC son avis quant à la tenue d'une CMR à la Désirade en 2025.

D. CHARLES (DEAL 971) s'interroge sur la compatibilité d'une CMR avec le projet d'aménagement qui est prévu.

C. BAUDRAN (ONF) se positionne en faveur d'une reprise du protocole si les conditions sont réunies.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) et B. ANGIN (Ardops) répondent que malgré le nouveau projet de restauration écologique porté par l'ONF sur la Pointe des Colibris, les mesures concrètes de conservation ne sont toujours pas visibles sur le terrain, et les réponses apportées par la DEAL restent insatisfaisantes quant à la protection réglementaire des sites de ponte sur l'ensemble de l'île, qui comptent parmi les plus importants au monde, et les moyens de police consacrés à leur surveillance et à la prévention des défrichements. De plus, l'association ne peut plus solliciter l'investissement de bénévoles sans qu'ils puissent constater des mesures concrètes sur le terrain.

2. Suivi de la population de la Désirade par comptages répétés (CR)

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°30 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « J. PAUWELS – ENIA – Titè livrent une fiche détaillée pour standardiser un protocole de comptages répétés sur l'île de La Désirade, de manière à estimer des tendances d'évolution démographique réparties sur toute l'île et assurer une veille quant à la présence d'iguane commun ou d'hybrides ».

J. PAUWELS (E.I.) présente les résultats de l'étude de calibration d'un protocole de suivi par comptages répétés (CR) à La Désirade (cf. diapos 56 à 63). Le rapport est disponible en ligne : [Pauwels et Courtois, 2024. Calibration et mise en œuvre d'un protocole de suivi de la population d'Iguane des petites Antilles par comptage répété sur l'île de la Désirade](#). Ce protocole de CR a pour objectif principal d'évaluer l'**occupation** (présence/absence) et l'**abondance moyenne** de l'espèce sur des **unités spatiales** réparties sur toute l'île de la Désirade. De façon secondaire, il permet d'assurer une veille quant à la présence éventuelle d'iguanes invasifs (IC ou hybrides). Pour la phase de calibration, 16 km de transect ont été prospectés via 5 passages à une vitesse lente de 1 à 2 km/h, par météo favorable et par un observateur. Ces prospections ont eu lieu du 26 au 31 janvier avec un cumul de 83 km parcourus et **193 iguanes** observés. Trois types d'analyses ont été conduites sur les données collectées : le modèle de **site occupancy** permet d'estimer la probabilité qu'une unité spatiale soit occupée ou non par au moins un individu (présence/absence) ; le modèle de **N-mixture** estime l'abondance par transect ; le modèle de **distance sampling** estime la densité d'individus par surface prospectée. Ce dernier nécessite un seuil minimum d'individus observés pour paramétrer des fonctions de détection. Les densités estimées à partir des CR ont été comparées à celles obtenues par CMR pour la Pointe des Colibris, avec des valeurs comparables autour de 20 individus/ha. Une analyse de puissance a permis de simuler un jeu de données sur 15 ans pour tester la qualité du protocole. Elle montre qu'il permettra de détecter une diminution de l'abondance moyenne annuelle de 2% après 15 années de suivi sur un linéaire de 15km. Ces résultats ont été présentés lors d'une **réunion d'experts** le 27 juin pour valider le protocole¹⁰. Les transects ont été modifiés, incluant le retrait de ceux du plateau, et l'augmentation du linéaire sur les zones est, centre et ouest. **Pour 2025**, le protocole sera déployé en février par une équipe constituée de J. PAUWELS (E.I.), Élodie COURTOIS (ENIA) et Titè (prestation ONF sur financement DEAL). Il inclura une journée de prospection au niveau de l'embouchure de la ravine du Nord, avec la photo-identification des individus observés.

B. ANGIN (Ardops) propose d'envoyer les photos d'individus qui ont été prises à l'embouchure de la ravine Nord lors des précédentes missions CMR afin d'alimenter la banque de données opportunistes.

C. BAUDRAN (ONF) demande si l'augmentation du nombre de passages permettrait de réduire l'écart type des estimations.

J. PAUWELS (E.I.) répond qu'il faudrait une augmentation très conséquente du nombre de passages pour améliorer significativement la précision des estimations.

¹⁰ [Compte-rendu de la réunion d'expert : protocole de suivi démographique par comptages répétés à La Désirade](#)

3. Déterminer les limites des populations du Nord Martinique : réseau d'observateurs

Rappel de l'avis n°27 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « N. DUPORGE (E.I.) développe un réseau d'observateurs de l'IPA dans le Nord Martinique, en lien avec le réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs (cf. avis n°04) ».

N. DUPORGE (E.I.) présente le bilan 2024 du réseau d'observateurs de l'IPA dans le Nord Martinique (cf. diapos 23 à 26). Le développement de ce réseau constitue un volet de la prestation pour animer le réseau de veille pour la détection précoce des iguanes invasifs (cf. p.13). Il y est fait mention dans le rapport d'activité 2023-2024¹¹. Historiquement, les observations opportunistes d'IPA dans le Nord Martinique ne sont pas rares, mais peu ont été consignées dans des bases de données. Depuis 2019, 93 IPA ont été signalés au réseau de veille et bancarisés, dont 89 observations d'individus vivants, 2 individus morts, et 1 capturé et relâché au Marigot. Dans ce contexte, et considérant la difficulté de déployer un protocole de suivi démographique dans les forêts denses et pentues du Nord Martinique, le réseau d'observateurs a vocation d'augmenter le nombre de signalements d'IPA. Pour ce faire, les animateurs de la Fédération française de Randonnée de Martinique (FFRM) ont été sensibilisés le 4 mai. Une réunion prévue le 2 juillet a été annulée à cause de la tempête Beryl, et les relances sont restées infructueuses. En parallèle, pour toucher un réseau de professionnels, un guide accompagnateur de moyenne montagne (AMM) rencontré le 21 novembre a manifesté un intérêt pour participer au réseau. **Pour 2025**, il s'agit de relancer les échanges avec la FFRM et l'AMM, et de choisir un outil dématérialisé fonctionnel hors couverture réseau pour collecter les observations. Enfin, un support visuel est en développement à destination des membres de ce réseau (FFRM, AMM).

M. BRASSY (Carbet des Sciences) et M. BEATRIX (PNRM) suggèrent d'utiliser l'application INPN Espèces ou Naturalist, pour lesquelles le PNRM dispose d'un retour d'expérience.

J. GRESSER (DEAL 972) indique qu'il existe beaucoup d'applications de saisie des données naturalistes. Il semble important de sélectionner un seul outil en fonction du besoin (couverture hors réseau).

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande s'il est envisagé d'afficher le support visuel du réseau d'observateurs IPA sur les panneaux des sentiers de randonnées du Nord Martinique, afin d'encourager la remontée des observations du grand public.

N. DUPORGE (E.I.) répond c'est une piste envisageable, mais il s'agit dans un premier temps de stabiliser un outil de collecte des données auprès des membres du réseau d'observateurs.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action III.1] :

22. La SHF pilote la mission CMR Chancel 2025 en sous-traitance avec J. PAUWELS et N. DUPORGE (E.I.) (financement PNA), d'après le protocole déployé entre 2012 et 2024 (sauf en 2022 et 2023), incluant la poursuite du volet expérimental pour tester les estimations obtenues par photo-identification.

23. N. DUPORGE (E.I.) poursuit le développement d'un réseau d'observateurs d'IPA dans le Nord Martinique, en lien avec le réseau de veille pour la détection précoce d'iguanes invasifs (cf. avis n°06).

24. Titè & ONF (RN Petite Terre) poursuivent la mise en œuvre du protocole CMR à Petite Terre fin avril 2025 (financement recherché), d'après le protocole déployé depuis 2015 (sauf en 2020).

25. Le COTEC réclame des mesures de conservation efficaces (cf. avis 15, 16, et 17) à La Désirade sur des financements à rechercher, avant d'envisager une reprise de la CMR à la Pointe des Colibris.

26. J. PAUWELS, ENIA et Titè pilotent le suivi par comptages répétés à La Désirade en février 2025 (financement PNA) selon les transects validés en réunion d'experts, incluant une prospection à l'embouchure de la ravine du Nord pour photo-identifier les iguanes observés.

¹¹ [Duporge, 2024. Rapport d'activité 2023-2024 du Réseau de veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique](#)

Priorité
 3

2. Action III.4 : Comprendre les mécanismes d'interaction entre l'Iguane des petites Antilles et l'Iguane commun

Bref rappel de l'action :

- a) Analyse comportementale des animaux
- b) Évolution géographique de l'hybridation

Martinique [05/12/2024] et Guadeloupe / St-Martin [12/12/2024]

Rappel de l'avis n°9 des COTEC 2023 (validé en COPIL) : « La DEAL Martinique informe le réseau quant aux suites données à la demande de dérogation « espèces protégées » (DEP) déposée par le CNRS-BORÉA, pour mettre en œuvre les activités de la thèse de Florian DESIGAUX. Le cas échéant, l'équipe de thèse et l'animation du PNA se rapprocheront pour mutualiser certaines manipulations couvertes par les DEP CNRS et ONF, de manière à limiter le dérangement de spécimens d'IPA ».

F. DESIGAUX (CNRS-BORÉA) présente les avancées de sa thèse sur l'écologie comportementale et la socio-écologie des iguanes (cf. [diapo 65 en Guadeloupe](#) et [28 en Martinique](#)). Trois articles ont été soumis d'après l'analyse de la base de données fournie par la DEAL. Le 1^{er} porte sur l'influence relative des facteurs climatiques et géographiques insulaires sur la taille des iguanes. Le 2nd porte sur la croissance et la décroissance des iguanes sous l'influence des fluctuations climatiques annuelles. Enfin, le 3^e porte sur l'utilisation de l'habitat par les iguanes et les facteurs qui influencent la coexistence de l'iguane commun et de l'IPA. **Pour 2025**, il organisera une réunion pour présenter les résultats détaillés aux partenaires du RIPA. Grâce à un financement complémentaire de la DEAL Martinique, et sous couvert de la DEP, des biologues seront déployés en Guadeloupe, en Martinique et à St-Barthélemy.

Avis des COTEC Martinique et Guadeloupe / St-Martin [action III.4] :

27. Le CNRS-BOREA poursuit les travaux de thèse sur l'écologie comportementale et la socio-écologie des iguanes, et organise une réunion destinée à en présenter les résultats au réseau de partenaires.

7. Informations diverses et clôture des comités techniques

J. GRESSER (DEAL Martinique) propose un point sur la **bancarisation des données naturalistes sur la plateforme MadiNati** : un gros travail a été réalisé par l'animation du PNA conjointement avec l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité du PNRM. Une réunion est prévue le 16 décembre avec l'espoir de disposer d'un masque de saisie validé des données pour finaliser le versement. *[NB : le masque de saisie est désormais validé ; elle insiste donc sur la bancarisation de toutes les données utilisant ce masque pour faciliter les versements sur le SINP].*

L'animation PNA remercie les partenaires pour leur participation. Un compte-rendu conjoint aux deux COTEC sera transmis pour validation, incluant un relevé des propositions, qui sera présenté en comité de pilotage début 2025.

Martinique [05/12/2023]

L'ordre du jour du COTEC Martinique est épuisé à 15h30.

Guadeloupe / St-Martin [12/12/2023]

L'ordre du jour du COTEC Guadeloupe et St-Martin est épuisé à 12h45.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°7 du PNA IPA pour la Martinique

*personnes présentes en visioconférence

Structure	*Prénom NOM	Fonction	Contact
AQUASEARCH (bureau d'étude) & Consultante indépendante	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr / nathalie.duporge972@gmail.com 06 68 51 31 13
ARDOPS Environnement (bureau d'étude)	*Baptiste ANGIN	Gérant	ardops.environnement@gmail.com 06 90 27 59 08
Carbet des Sciences (association)	Mathilde BRASSY	Responsable du Pôle Biodiversité	biodiversite@carbet-sciences.com 06 96 44 05 57
Centre pour l'étude et la Conservation de l'Iguane des petites Antilles Chancel (CECIPAC, association)	Jean-Pierre BALLY	Président et représentant de l'indivision BALLY	jpbally972@gmail.com
CNRS-BOREA	*Florian DESIGAUX	Étudiant en thèse écologie comportement & socio-écologie des iguanes	florian.desigaux@gmail.com 06 56 83 83 64
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq 05 96 72 21 40
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
OFB (Unité technique et connaissance)	Fabian RATEAU	Chef de l'Unité technique & connaissance Antilles françaises (UTC)	fabian.rateau@ofb.gouv.fr 06 96 45 93 17
ONF Guadeloupe / Martinique	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'appui à l'animation des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 99 60 73
ONF Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial des PNA pour la Martinique	alexis.guilleux@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Ludvina RENIA	Chargée d'appui à l'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
ONF Martinique	Kevin URVOY	Chef de projet Faune	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 22 74 92
Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)	Christophe AUGUSTE	Gardien de l'environnement	c.auguste@pnr-martinique.com 06 96 28 22 35
Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)	Melvin BEATRIX	Chargé de mission ABC communaux	m.beatrix@pnr-martinique.com 05 96 64 42 59
PAUWELS Julie (entreprise individuelle)	*Julie PAUWELS	Écologue indépendante	jul.pauwels@hotmail.com 06 33 33 98 21
Traitement Plus	Fabrice SEGUIN-CADICHE	Responsable projet CIALICOM	traitementplus@sfrcaraibe.fr 06 96 93 43 69

Annexe 2 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°7 du PNA IPA pour la Guadeloupe et St-Martin
**personnes présentes en visioconférence*

Structure	*Prénom NOM	Fonction	Contact
Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)	Catherine HERMANT	Chargée de mission observatoire de la biodiversité	catherine.hermant@arb-ig.fr 06 90 56 01 17
AQUASEARCH (bureau d'étude) & Consultante indépendante	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr / nathalie.duporge972@gmail.com 06 68 51 31 13
ARDOPS Environnement (bureau d'étude)	*Baptiste ANGIN	Gérant	ardops.environnement@gmail.com 06 90 27 59 08
Association de gestion de la Réserve Naturelle de St-Martin (AGRNSM)	Julien CHALIFOUR	Directeur adjoint et responsable scientifique	science@rnsn.org 06 90 34 77 10
	Michel BREUIL	Chercheur généticien	breuil.michel@gmail.com 06 10 47 09 38
CNRS-BOREA	*Florian DESIGAUX	Étudiant en thèse écologie comportement & socio-écologie des iguanes	florian.desigaux@gmail.com 06 56 83 83 64
DEAL Guadeloupe	Donatien CHARLES	Service Ressources Naturelles / Pôle Biodiversité / Chargé de mission biodiversité terrestre	donatien.charles@developpement-durable.gouv.fr 05 90 99 43 53
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Cheffe du Pôle Biodiversité	melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr 06 90 67 93 43
DEAL Martinique	*Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
Fourrière de l'Alliance / Domaine canin	Nathalie BELLOISEAUX	Assistante de direction	nathalie@domaine-canin.com 05 90 21 11 91
Fourrière de l'Alliance / Domaine canin	Matt SOUSSAINTJEAN	Salarié équipe cynophile	direction@domaine-canin.com 06 90 64 15 08
Grand Port Maritime de Guadeloupe	*Léa BOUDET	Chargée de mission milieu marin et communication	l-boudet@port-guadeloupe.com 06 90 52 85 93
Le Gaïac (association)	*Fortuné GUIOUGOU	Président de l'association	legaiac@orange.fr 06 90 45 32 22
Le Gaïac (association)	*Alexandra LE MOAL	Coordinatrice des animations scolaires et grand public	alexandra.lemoal@gmail.com 06 90 68 87 44
ONF	*Cédric BAUDRAN	Expert animateur du réseau herpétofaune	cedric.baudran@onf.fr 06 12 87 10 33
ONF Guadeloupe / Martinique	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32



Structure	*Prénom NOM	Fonction	Contact
ONF Guadeloupe	*Matthieu FELLMANN	Responsable du Service Biodiversité et Développement Durable (SBDD)	matthieu.fellmann@onf.fr 06 90 40 86 26
ONF Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'appui à l'animation des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 99 60 73
ONF Guadeloupe	*Sophie LE LOC'H	Conservatrice des Réserves Naturelles de Petite Terre et Désirade	sophie.le-loc-h@onf.fr 06 90 74 35 61
ONF Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial des PNA pour la Martinique	alexis.guilleux@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Ludvina RENIA	Chargée d'appui à l'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
PAUWELS Julie (entreprise individuelle)	Julie PAUWELS	Écologue indépendante	jul.pauwels@hotmail.com 06 33 33 98 21
Titè (association)	*Léa SEBESI	Chargée de mission scientifique et police pour les Réserves Naturelles de Petite Terre et Désirade	leasebesi.tite@gmail.com 06 90 34 97 55
Titè (association)	*Sarah SELLIER	Chargée de mission vie associative à La Désirade	sarahsellier.tite@gmail.com 06 90 34 59 27

Annexe 3 : Éléments de réflexion de JP BALLY présentés au COTEC Martinique

ELEMENTS DE REFLEXION DE JP BALLY**Présentation de Jean-Pierre BALLY :**

- Chef d'entreprises,
- Très attentif aux questions ayant trait à l'**éco-développement**
- Cette philosophie est celle de la famille BALLY depuis l'origine, puisque, avant même que le législateur l'envisage,
 - Ma famille a introduit , début 1900, le premier couple d'iguana delicatissima au sein de l'Ilet CHANCEL
 - Nous avons créé, dans les années 1970, une Réserve Volontaire à l'Ilet CHANCEL sur ressources privées, afin de protéger l'iguane endémique.
- Le travail et l'action protectrice de la famille BALLY en faveur de l'iguane endémique ont été salués par toutes les études scientifiques indépendantes faisant référence (Etudes du Professeur BREUIL du Muséum National d'Histoire Naturel),
- Nous souhaitons œuvrer et avancer, aux côtés et en partenariat avec les services de l'Etat et les Collectivités pour protéger le biotope et la biocénose de l'îlet CHANCEL dont la famille BALLY est propriétaire et donc responsable.
- Dans ce cadre, nous avons créé récemment le « **CENTRE POUR L'ÉTUDE ET LA CONSERVATION DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES CHANCEL** »(C E C I P A C), qui a pour objet, l'**étude, la conservation et la vulgarisation scientifique relative à l'Iguane Endémique** et notamment :
 - Identifier les différentes colonies d'Iguana delicatissima existant en Martinique, en priorisant les espaces naturels jusqu'alors non ou peu étudiés (Forêt domaniale de la Montagne Pelée, complètement ignorée, à tort) ;

RAPPEL : « *Hormis la population de l'Ilet Chancel, les autres populations d'iguanes des petites Antilles de la Martinique restent peu connues :*

 - à l'Anse Coulevre,
 - à l'Anse Céron,
 - sur l'Anse à Lianes,
 - le long des falaises vers le cap Saint-Martin,
 - dans le Bois Montout du Morne Capot,
 - sur le flanc sud de la Montagne Pelée » (**Plan national d'actions 2011-2015, page 27**)
 - **Répertorier, hiérarchiser les menaces** (« *autres que les 40 moutons de Chancel* ») pesant sur l'Iguana delicatissima (anthropisation, impact de l'**exposition sub-chronique et chronique aux émanations de gaz toxiques** générés par la décomposition des sargasses -**Hydrogène Sulfuré, Ammoniac, Protoxyde d'Azote**, Dioxyde de carbone, Chlorobenzène – **effet cocktail de l'ensemble**- risques émergents tels la bactérie *Devriesea agamarum* présente sur 11% des espèces en 2016... etc) ;

I - S'agissant de la Protection de l'Iguane Endémique en général :

En tant que propriétaire de l'Ilet CHANCEL nous sommes des observateurs permanents ayant le bénéfice d'une expérience et d'un recul de plusieurs décennies.

Il nous apparaît que pour des raisons de budget ou, s'agissant des prestataires privés, de rentabilité financière, le suivi et les actions ont tendance à se focaliser sur ce qui est techniquement **facile à identifier, facile à comprendre et facile à traiter**. Le risque de cette tendance est de surfer à la surface des problématiques sans percevoir ni analyser les réalités de fond :

- Il en est ainsi de la tendance considérant que l'Ilet CHANCEL est l'*alpha* et l'*omega* du suivi et de la protection de l'iguane endémique.

L'accès à l'îlet ne nécessitant pas de moyens matériels et humains importants, on concentre tous les moyens et toutes les attentions sur la colonie secondaire que constitue a priori CHANCEL, alors que nous pourrions préserver et valoriser une colonie plus importante, plus authentique et plus pure, notamment au sein des 4.000 ha de la forêt domaniale de la Pelée...

- Il en est également ainsi de la tendance commode, à considérer que, sur un territoire donné, les causes de la régression des populations d'iguanes sont anthropiques : la faute des propriétaires, la faute de la propriété privée ou la faute de quelques moutons ou chats... Erigeant de simples hypothèses d'étude en vérité scientifique absolue, on se focalise sur l'impact de facteurs facilement identifiables (les moutons) pour ignorer l'impact de facteurs qui sont, à moyen terme, plus déterminants : impact des sargasses, impact de la bactérie émergente tueuse *Devriesea agamarum*, impact de la génétique (la colonie de CHANCEL se reproduit entre elle depuis l'origine ... ne faut-il pas envisager l'introduction d'espèces venant d'autres territoires y compris d'îles voisines afin de renforcer l'espèce, etc...)

L'approche doit être impérativement **multifactorielle et multisites**.

Pour notre part, nous espérons pouvoir contribuer à l'élargissement de l'étude, du suivi et de la protection des iguanes endémiques, via le **CENTRE POUR L'ÉTUDE ET LA CONSERVATION DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES CHANCEL** » (C E C I P A C), bien entendu ouvert à tous les acteurs publics et privés actuels.

II - S'agissant du cas de l'Ilet CHANCEL:

II.1 – Etat du site et de la colonie d'iguane endémique :

Par souci de synthèse et par précaution légitime, on a tendance à dépeindre un tableau plus sombre qu'il ne l'est en réalité. Ainsi, à titre d'exemple factuel, la présentation du COTEC de ce jour (n°7) dresse un portrait négatif de la situation sur l'Ilet CHANCEL :

- Ilet plus verdoyant mais strate arbustive et herbacée inexistante,
- Régénération compromise,
- Population d'Iguane qui décline au rythme de 4%/an passant de 1.000 individus (estimation) en 2014 à 360 individus (estimation) en 2024

Ces constats se fondent exclusivement sur des éléments collationnés dans une étude : Wallet et alia 2023

Or la lecture de cette étude relativise le tableau sombre ainsi dressé.

En réalité :

- L'ensemble des études démontrent une dynamique soutenue de reforestation de l'îlet CHANCEL depuis plusieurs décennies, de sorte que l'hypothèse d'une régénération compromise n'est ni justifiée ni documentée,
- La diminution de la population d'iguane estimée lors du comptage (par sondage) de 2024 (360 individus au lieu de 749 en 2012 et 550 en 2021), procède d'une estimation et varie selon les années, la méthode de comptage, la météo et l'expérience des bénévoles procédant aux opérations aux côtés des techniciens plus expérimentés. On rappelle que le comptage (par sondage) de 2014, avait conduit à une estimation de 1028 individus...
- Bien que cela ne soit pas mentionné dans la présente restitution au COTEC n°7, l'étude de référence **Wallet et alia 2023** conclue que, sur l'ensemble des sites de la Caraïbe, **l'îlet CHANCEL est celui qui présente la probabilité de survie de l'Iguane endémique la plus élevée** (85% contre 83% à la Dominique, 75% à Petite-Terre et 68% à la Désirade)...

« 2.7. Comparaison des populations

*En moyenne, sur l'ensemble des périodes d'étude, la probabilité de survie était la plus élevée à Chancel (0,85 [CI95%: 0,84 – 0,87]) et en Dominique sur le site de Champagne Bay (0,83 [CI95%: 0,73 – 0,90]), suivie de Petite Terre (capture-recapture: 0,75 [CI95%: 0,73 – 0,76]) et du site de Batali en Dominique (0,76 [CI95%: 0,62 – 0,85]), puis de la Désirade (0,68 [CI95%: 0,66 – 0,70]), et était la plus faible sur Statia (0,59 [CI95%: 0,06 – 0,97]). » **Wallet et alia 2023, p19***

- **L'îlet CHANCEL n'a pas de problématique de régénération autre que celle liée à la nature du sol aride et sa situation d'exclave entourée de mer.** L'inventaire ZNIEFF a d'ailleurs, s'agissant de l'îlet, parlé d'« *abondance de la couverture végétale* », allant jusqu'à constater un développement contemporain d'une espèce rarissime, le mûrier pays qui était pourtant virtuellement éteinte...

II.2 – Le mouton, cause de tous les maux :

La conclusion du COTEC n°7 s'agissant de l'îlet CHANCEL impute à l'exploitation de moutons par les propriétaires, l'intégralité des menaces pesant sur l'iguane :

« En conclusion, la menace la plus importante est probablement le troupeau de mouton qui se déplace sur l'îlet (...) il empêche ainsi la régénération de la forêt et favorise l'érosion des sols ».

Cette appréciation ne fait que reprendre in extenso l'avis et le sentiment développé dans l'étude **Wallet et alia 2023** (page 5) :

« La menace la plus importante est probablement le troupeau de moutons qui se déplace librement sur l'îlet. Sa taille varie selon les années de 50 à 300 individus. Le troupeau génère une forte pression de pâturage qui a un impact négatif sur le sous-bois. Il empêche ainsi la régénération de la forêt et favorise l'érosion du sol. » (page 5)

Les autres causes affectant le développement et la survie de l'iguane sont exclues :

- Impact de la fréquentation touristique induite par l'organisation par des tiers de visites quotidienne de l'îlet,
- Effet des Sargasses,
- Maladie (Dermatite provoquée par la bactérie *Devriesea agamarum*),
- Effet des tempêtes et cyclones.

Il y a lieu d'élargir le champ d'analyse causal.

En toutes hypothèses, la famille BALLY a, depuis longtemps, pris des mesures pour réduire le risque Ovin :

- Le cheptel a été réduit très significativement : environ 30 à 40 moutons sur 70 ha,
- Des enclos vont être reconstruits.

Cependant quid du coût de rétablissement des enclos, alors même que régulièrement, des visiteurs malveillants détruisent les clôtures considérant qu'il s'agit d'une entrave à leur liberté de se déplacer sur l'îlet...

S'agissant des enclos, il y a une priorité absolue de rétablir les clôtures de protection des zones de ponte notamment dans les espaces intensément fréquentés par les touristes. Cela est de la prérogative de la DEAL et de l'ONF.

La sensibilisation des acteurs faisant commerce de la visite de l'îlet et des iguanes, s'impose.

41

II.3 – Une nécessaire amélioration de la rigueur scientifique et de l'élargissement de l'analyse causale :

- L'étude fait l'hypothèse, sans rien démontrer, que **la fréquentation touristique intense et quotidienne de l'îlet du fait des nombreux touristes débarqués par les guides touristiques, est sans effet sur l'iguane endémique,**
- L'étude fait l'hypothèse, sans rien démontrer, que **le danger chimique et sanitaire est inexistant** (impact de l'amas de sargasses, impact de la décomposition des sargasses, impact de la bactérie émergente, impact du caractère fermé de la colonie d'iguane de CHANCEL favorisant une certaine endogamie de l'espèce).
- Ces hypothèses étant retenues, plus par convention que par rigueur scientifique, la cause de la variation de la population d'iguane endémique est recherchée et attribuée à l'exploitation de l'îlet par ses propriétaires, à travers les quelques 30 à 40 moutons sur 70 ha (du reste conforme à l'arrêté de biotope).

Il y a lieu impérativement de prendre le parti d'améliorer la rigueur scientifique des approches et d'élargir les études aux facteurs jusqu'alors ignorés ou sous pondérés, parfois par commodité ou par manque de budget.

Le Centre d'Etude CECIPAC, contribuera à cette démarche en partenariat avec tous les acteurs.

Jean-Pierre BALLY